

ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 1134-dw41019

RAPPORT ANNUEL

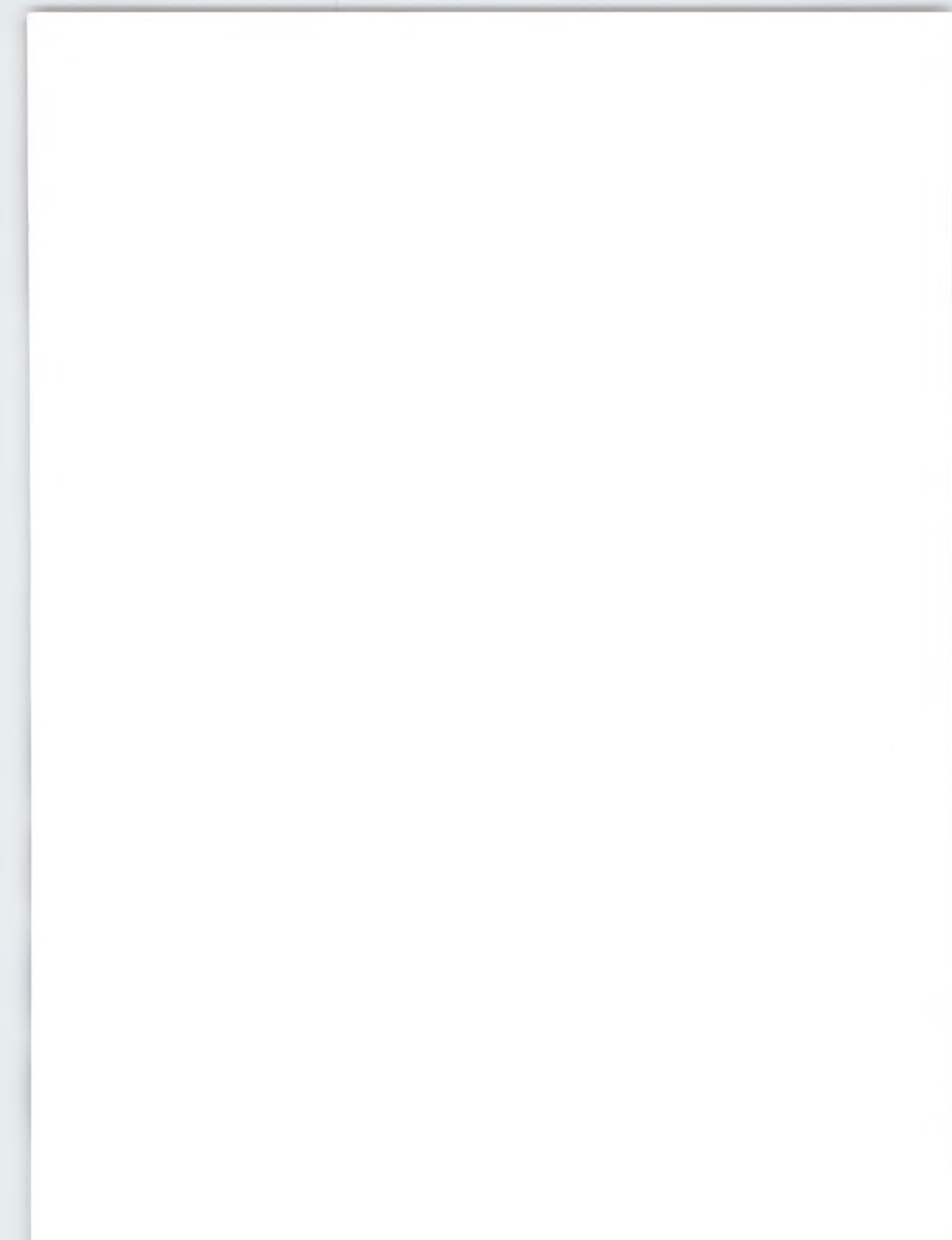
2003-2004



Barreau du Québec



Résultat oblige !



RAPPORT ANNUEL

LETTRES DE PRÉSENTATION

2003-2004

*Monsieur Jacques P. Dupuis
ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Assemblée nationale, Québec (Québec)*

Monsieur le ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 2003-2004.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel
qui s'étend du premier avril 2003 au trente et un mars 2004.

Veuillez agréer, monsieur le ministre,
l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le bâtonnier du Québec,
Pierre Gagnon*

Québec, le 5 juin 2004

*Monsieur Gaétan Lemoyne
président, Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage, Québec (Québec)*

Monsieur le président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport
annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2003
au trente et un mars 2004.

Veuillez agréer, monsieur le président,
l'expression de mes sentiments distingués.

*Le bâtonnier du Québec,
Pierre Gagnon*

Québec, le 5 juin 2004

*Monsieur Michel Bissonnet
président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale, Québec (Québec)*

Monsieur le président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport
annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2003
au trente et un mars 2004.

Veuillez agréer, monsieur le président,
l'expression de ma haute considération.

*Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Jacques P. Dupuis*

Québec, le 5 juin 2004

Barreau du Québec
ISBN 2-922151-27-1
Dépôt légal
3^e trimestre 2004

TABLES DES MATIÈRES

Partie 1 – Présentation

1 _ Le rapport du bâtonnier	7
2 _ Le personnel du Barreau	13

Partie 2 – L'administration du Barreau

3 _ L'assemblée générale annuelle des membres	21
4 _ Les membres du Conseil général	22
5 _ Les réunions ordinaires ou extraordinaires du Conseil général	24
6 _ La liste des principales résolutions du Conseil général	25
7 _ Les membres du Comité administratif	29
8 _ Les réunions ordinaires ou extraordinaires du Comité administratif	30
9 _ La liste des principales résolutions du Comité administratif	31
10 _ Le tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	34
11 _ Les cotisations annuelles 2003-2004	35
12 _ Le Bureau du syndic	37
13 _ Les comités statutaires	
13.1 _ Le comité de discipline	38
13.2 _ Le comité de l'inspection professionnelle	43
13.3 _ Le comité d'accès à la profession	46
13.4 _ Le comité des équivalences	47
13.5 _ Le comité consultatif du Fonds d'études juridiques	48
13.6 _ Le comité de la formation des avocats	48
13.7 _ Le comité de la formation professionnelle	49
13.8 _ Le comité des requêtes	50
13.9 _ Le comité de révision des plaintes	52
13.10 _ L'arbitrage	53
13.11 _ Le comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	54
13.12 _ Le comité accréditeur en médiation familiale	56
13.13 _ Le comité provincial sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	57
13.14 _ Le comité du fonds d'indemnisation	59
13.15 _ Le comité sur la sténographie	61

Partie 3 – La direction générale et les services

14_ La direction générale et les services	65
14.1 _ Accroître l'EFFICACITÉ des outils de gestion et d'intervention	65
14.2 _ Implanter une culture d'INNOVATION	66
14.3 _ Réviser les processus de CONTRÔLE de la profession	66
14.4 _ Réformer et consolider la FORMATION	67
14.5 _ Développer les COMMUNICATIONS en synergie avec nos clientèles	67
14.6 _ Affirmer notre LEADERSHIP dans un monde en changement	67
15_ Les comités non statutaires (aviseurs) actifs du Barreau	69

Partie 4 – Les états financiers

Barreau du Québec

Rapport des vérificateurs	73
---------------------------	----

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2004

Fonds général	
Revenus et dépenses	74
Surplus réservés	75
Surplus investis en immobilisations et surplus libre	75
Bilan	76
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	77
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations	77
Bilan	78
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	79
Surplus investis en immobilisations et déficit	79
Bilan	80
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	81
Bilan	81
Bilan cumulé	82
Revenus et dépenses cumulés	83
Flux de trésorerie cumulés	84
Notes complémentaires	85
Tableaux complémentaires	93

Barreau du Québec ■ Fonds de formation professionnelle

Rapport des vérificateurs	105
---------------------------	-----

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2003

Revenus et dépenses	106
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	107
Surplus réservés	107
Bilan	108
Flux de trésorerie	109
Notes complémentaires	110
Renseignements supplémentaires	114

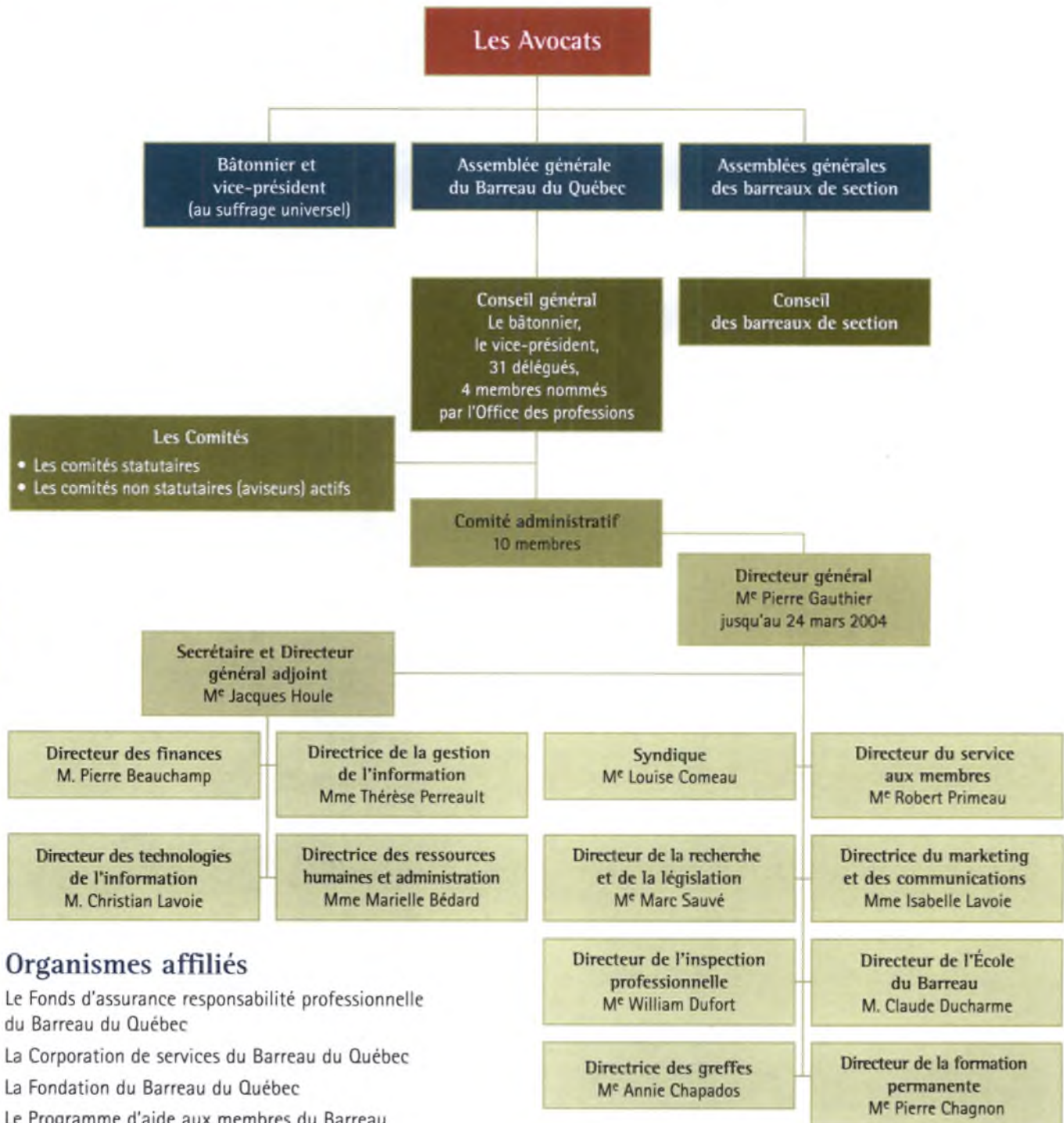
Partie 1



Barreau du Québec

PRÉSENTATION

ORGANIGRAMME



Organismes affiliés

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

La Corporation de services du Barreau du Québec

La Fondation du Barreau du Québec

Le Programme d'aide aux membres du Barreau

Éducaloi

Le Centre d'accès à l'information juridique

(Les états financiers de ces organismes sont disponibles sur demande auprès de ceux-ci.)

1_ LE RAPPORT DU BÂTONNIER

L'année 2003-2004 a été lancée sur le thème « Résultat oblige ». Pour favoriser l'accès à une justice d'excellence pour tous, partout au Québec, plusieurs dossiers ont été menés de front. À l'avant garde du plan d'action, l'assurance juridique, la médiation civile et commerciale, les tribunaux administratifs, l'assurance responsabilité professionnelle, la présence du Barreau sur la place publique et l'aide juridique.

L'assurance juridique

Nous savons tous qu'une partie importante de notre société renonce à faire valoir ses droits parce qu'elle ne peut se payer les services d'un avocat. Cette situation est décriée depuis plusieurs années. Pour y remédier, nous avons développé un plan d'action afin de favoriser l'assurance juridique. Ce plan d'action a été mis en œuvre en collaboration avec la Corporation de services, un comité de coordination et le Service du marketing et des communications.

Le Barreau du Québec a lancé cette année une importante campagne de sensibilisation à l'assurance juridique. Cette campagne a été accompagnée d'une vaste tournée qui a mené le bâtonnier aux quatre coins du Québec pour rencontrer les avocats, les courtiers, les assureurs et les médias régionaux afin de parler d'assurance juridique. Elle a été jumelée à une campagne d'information multimédias, incluant télévision, Internet et imprimés, et comportant un important volet de relations publiques et de relations de presse.

Plus de 1000 présentoirs et 57 000 dépliants d'information ont été distribués dans les bureaux d'avocats, chez les courtiers et les assureurs, et dans le réseau du ministère de la Justice du Québec. Sous la signature « Justice pour tous », ils expliquent où s'inscrit l'assurance juridique comme mesure d'accès à la justice.

Cette campagne a suscité un intérêt certain envers l'assurance juridique et a eu un impact positif sur la profession ainsi que sur le Barreau.

La médiation civile et commerciale

La médiation civile et commerciale est une voie d'avenir. D'ailleurs, plus de 600 membres du Barreau l'ont compris, constituant de ce fait le groupe de professionnels le plus nombreux à en saisir les possibilités et à offrir aux citoyens des moyens efficaces de régler leurs différends.

Suivant les recommandations du Comité sur la médiation, en collaboration avec le Service aux membres, nous avons mis en œuvre un plan d'action qui en favorise le développement. Il propose un éventail de mesures applicables par étapes, touchant entre autres la publicité, l'amélioration du service de référence actuel et la mise sur pied de conférences et de sessions d'information destinées aux gens d'affaires dans toutes les régions du Québec, en collaboration avec les barreaux de section.

Un projet pilote a été lancé au Saguenay Lac-St-Jean, avec la collaboration du Barreau de section et du Service du marketing et des communications. Ce projet mise sur la sensibilisation des avocats et des dirigeants de PME aux avantages de recourir à la médiation. Il a été accompagné d'une campagne de relations publiques et de relations de presse de même que d'une campagne de publicité dans les journaux.

PIERRE GAGNON BÂTONNIER
2003-2004



Les tribunaux administratifs

La réforme des tribunaux administratifs constitue une pièce de législation majeure sur laquelle le Barreau du Québec s'est penché, en vertu de son mandat de protection du public. Nous avons effectué des représentations en commission parlementaire sur le projet de réforme du ministre de la Justice, en collaboration avec le Service de recherche et de législation. Nous nous sommes prononcés en faveur d'une réforme des tribunaux administratifs comprenant notamment la suppression de l'étape de révision et la nomination des membres selon bonne conduite, afin de favoriser l'accès à une justice d'excellence.

En bref, le projet de réforme rehausse le statut des juges administratifs et consacre le principe de la présence d'un juriste sur les bancs de décideurs du tribunal. De plus, il améliore la protection du public en limitant la représentation devant le tribunal à des personnes compétentes offrant des garanties déontologiques et d'encadrement, favorise une certaine standardisation des règles de preuve et de procédure, et facilite l'accès à la justice en accentuant la régionalisation des services.

De plus, des représentations ont été faites, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates de province, auprès du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Main d'œuvre du Québec et auprès du ministre de la Justice du Québec sur la nécessité de maintenir l'accès en région à la Commission des relations de travail.

Un projet pilote de référence pour la représentation devant les tribunaux administratifs a également été mis en œuvre en collaboration avec le Barreau de Québec. La mise en œuvre de ce projet a été accompagnée d'une campagne de relations publiques et de relations de presse de même que d'une campagne de publicité dans les journaux. Le droit administratif est un secteur de pratique presque entièrement couvert par les régimes existants d'assurance juridique.

L'assurance responsabilité professionnelle

Le Barreau a pris de l'assurance !

Nous avons présenté et obtenu un amendement important à la *Loi sur les assurances*. Grâce à cet amendement, le Barreau a été autorisé à assurer, à même son Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, sans coût additionnel, les risques que pourraient encourir les associés non complices à l'égard d'un avocat qui se rendrait coupable du détournement d'une somme d'argent confiée en fidéicommis.

Cette problématique a été réglée avec la collaboration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ), tant pour le bénéfice du public que pour la protection de tous nos membres qui oeuvrent en société.

Autre excellente nouvelle pour les membres : le plafond d'assurance responsabilité obligatoire a été augmenté à 10 millions de dollars par sinistre, sans franchise ni prime additionnelles. Cette mesure a permis aux avocats et à l'ensemble des cabinets du Québec de réaliser au cours de l'année une économie de 2,5 millions de dollars.

Enfin, la prime d'assurance responsabilité professionnelle a été maintenue à un dollar, pour la sixième année consécutive.

La présence sur la place publique

Dès le début de son mandat, le bâtonnier a affirmé que le Barreau doit exprimer ses caractéristiques de liberté et d'indépendance, et qu'il doit faire valoir sa vision dans les débats de société qui concernent la protection du public.

Entre le 1^{er} avril 2003 et la fin de mars 2004, le Barreau du Québec a émis 51 communiqués de presse. Le bâtonnier du Québec a donné 29 conférences de presse et 216 entrevues de toutes sortes dans presque tous les médias du Québec.

De plus, le Barreau du Québec et le bâtonnier du Québec ont été mentionnés à 877 reprises dans divers reportages.

L'aide juridique

Le Barreau du Québec a insisté sur l'importance de se porter à la défense de l'intégrité de notre système d'aide juridique.

Des représentations ont été faites tout au long de l'année afin qu'une entente intervienne entre les gouvernements provincial et fédéral pour favoriser la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.

Le Barreau a créé un comité chargé d'élaborer sa position devant le Groupe de travail mis sur pied par le ministre de la Justice du Québec pour examiner le régime québécois d'aide juridique. Ce comité, formé à la demande du Conseil général, est composé notamment d'avocats permanents de l'aide juridique, de la pratique privée ainsi que d'un représentant du public.

Le Barreau continue de protéger le libre choix de l'avocat et la mixité du régime. Cette caractéristique unique de l'aide juridique québécoise est la pierre angulaire sur laquelle repose l'équilibre de notre régime et en fait aussi la force.

L'exercice de la profession

Le Conseil général a créé cette année le **Comité sur le développement de la profession**. Son mandat consiste, pour l'essentiel, à développer et consolider les champs de pratique des avocats afin d'améliorer l'accès à une justice d'excellence.

Le comité a travaillé sur de nombreux dossiers, dont la Maison de Justice de Québec, la médiation civile et commerciale, les tribunaux administratifs, le lobbyisme, la mobilité des avocats, les avocats retraités, l'employabilité des avocats au sein des PME, l'obtention de la qualification d'agents de vérification d'identité pour les avocats et l'actualisation du *Rapport sur l'avenir de la profession (1996)*, de même que sur le dossier des consultants en immigration.

La Corporation de services du Barreau du Québec a commandé une étude visant à améliorer **l'employabilité des avocats dans les PME**. Le rapport de cette enquête conclut que les avocats accusent un important déficit de présence et d'action dans le milieu des PME.

Ce sous-emploi des avocats est attribuable notamment à l'image qu'ils projettent auprès des dirigeants d'entreprises qui font appel à eux surtout dans un contexte de litige. Les PME affirment pourtant avoir besoin de services juridiques plus larges et plus complets.

Le Service de la formation permanente du Barreau, avec la collaboration du Service aux membres et du Service de l'inspection professionnelle, a planifié le développement d'activités axées sur le développement des affaires dans ce créneau.

Un **Comité de préparation à la retraite** a été créé, en collaboration avec le Service de l'inspection professionnelle et le Service aux membres.

L'isolement professionnel d'un certain nombre d'avocats qui comptent plusieurs années d'inscription au Barreau avait été constaté notamment dans une enquête du Service de l'inspection professionnelle.

Cet isolement se traduit souvent par une incapacité de faire face aux obligations de la profession et de maintenir une pratique par ailleurs difficile à abandonner à cause d'un manque de planification de la retraite.

De concert avec le Service de la formation permanente, on vise entre autres à mettre sur pied des sessions de préparation à la retraite.

Le projet de **tarif des honoraires judiciaires**, proposé par le Barreau du Québec depuis de nombreuses années, a reçu l'approbation du ministère de la Justice du Québec et de l'Office des professions. Il devrait être sous peu acheminé par le ministre au Conseil des ministres pour approbation finale et entrée en vigueur.

À sa séance du 22 janvier dernier, l'Office des professions a recommandé au gouvernement d'approuver le projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des avocats* proposé par le Barreau pour permettre **l'exercice en société par actions et en multidisciplinarité**.

Il devrait être sous peu acheminé par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles au Conseil des ministres pour approbation finale et entrée en vigueur.

Le programme **d'assurance parentale** adopté par le Barreau du Québec entrera en vigueur en janvier 2005. Le financement de ce programme est assuré par une cotisation annuelle de 30,00 \$ par membre. Il s'agit d'une aide financière destinée aux avocats et avocates travailleurs autonomes qui ne bénéficient généralement d'aucun soutien durant la période entourant la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Des interventions publiques ont été faites afin que l'expertise des **Substituts du procureur général du Québec** et celle des autres **juristes de l'État** soit reconnue à sa juste valeur. Des rencontres sont intervenues avec des avocates et avocats de l'État qui effectuent des tâches de juristes mais qui ne sont pas reconnus au sein du **corps d'emploi** des avocates et avocats de l'État. Des représentations publiques ont été faites par le bâtonnier du Québec et un mandat a été donné à un avocat spécialiste en la matière pour étudier le dossier et recommander les mesures appropriées.

L'irritant majeur que constitue la règle du **180 jours** introduite au nouveau *Code de procédure civile* a fait l'objet de multiples représentations du Barreau du Québec, en collaboration avec le Barreau de Montréal. Le ministre de la Justice du Québec a déposé à l'Assemblée nationale des assouplissements au délai d'inscription de 180 jours. Copie du projet de loi 40 a été communiquée à tous les avocats dont le Barreau possède l'adresse de courriel.

Parmi d'autres irritants, il y a ce que nous avons appelé les **incongruités** dans les nouveaux tarifs et droits de greffe concernant la substitution de procureurs, malencontreusement assimilée à une comparution, et la procédure d'exécution à la Division des petites créances. Des représentations ont été effectuées auprès du ministre de la Justice en collaboration avec le Service de recherche et législation. Le **Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe** a été modifié afin que les substitutions de procureurs ne soient plus assimilées à des comparutions. Un projet de modification concernant le **Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances** a été publié afin que seul le premier bref d'exécution ne fasse l'objet de droits de greffe.

D'autres améliorations au **Code de procédure civile** sont présentement à l'étude. Il reste entre autres à harmoniser les règles du code avec celles des autres textes législatifs et avec les règles de pratique des différents tribunaux.

Une lettre a été adressée au ministère de la Justice du Québec afin de le sensibiliser à la question du **Tarif des sténographes** qui n'a pas été modifié depuis 1983. Cette absence de mise à jour crée une situation d'illégalité et d'iniquité puisque certains sténographes facturent des honoraires qui excèdent les limites prévues au tarif actuellement en vigueur.

Une lettre faisant état de la position du Barreau du Québec concernant les **frais de représentation déductibles par les professionnels** a été adressée au sous-ministre adjoint des Finances du Québec responsable de ce dossier. Copie de cette lettre a été communiquée à tous les membres dont le Barreau possède l'adresse courriel. Une rencontre a eu lieu avec les représentants du ministère des Finances et des commentaires ont également été présentés dans le cadre de la consultation pré-budgétaire du ministre des Finances du Québec.

Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires ont mis sur pied un **guichet unique** pour les demandes de recherches testamentaires et des mandats, avec la collaboration du Service des greffes.

Des interventions ont été faites, avec le président de la Chambre des notaires, auprès du directeur de l'**État civil** pour faire modifier la directive qui veut que les juristes soient obligés d'obtenir des procurations et de remplir des formulaires complexes pour obtenir des copies du registre de l'État civil. Une entente est intervenue afin de mettre fin à cette pratique.

Un projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des avocats* relativement à la **levée du secret professionnel** en vue d'assurer la protection des personnes a été adopté.

Des représentations ont été faites auprès du ministre responsable de l'application du Code des professions du Québec pour modifier le *Code des professions* et le *Code de déontologie des avocats* afin de permettre d'introduire, selon les cas, certaines mesures d'urgences ou la suspension d'un avocat inculpé d'une **infraction criminelle**.

Un projet d'augmentation des **limites d'indemnisation** des personnes lésées par des avocats est présentement discuté en collaboration avec le Service des greffes, le Service de l'inspection professionnelle, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et le Comité sur l'indemnisation.

L'information juridique

La mise en œuvre du **Juriportail** en est à son dernier droit. Le contrat de partenariat signé avec TELUS Québec et TELUS Solutions d'affaires par les partenaires financiers du projet, soit le Barreau du Québec, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, l'École du Barreau et le Centre d'accès à l'information juridique, a mis en place une nouvelle stratégie technologique et un réaménagement financier du projet.

Une équipe d'informaticiens du Service des technologies de l'informatique du Barreau s'est jointe à l'équipe de TELUS afin de garantir le développement du projet et le transfert des connaissances technologiques nécessaires pour en assurer le maintien dans l'avenir. Une équipe restreinte d'utilisateurs a été constituée afin de valider au fur et à mesure les fonctionnalités proposées.

La mission du Juriportail est « d'offrir aux avocats une plate-forme Internet qui leur permettra d'améliorer l'efficacité et l'étendue de leurs réseaux d'affaires, tout en leur permettant de faire des économies d'échelle et d'améliorer la gestion des relations avec leurs clients ».

Le Juriportail comprendra plusieurs volets, les mêmes à peu de choses près qui avaient été identifiés au départ du projet : des outils de gestion pour les avocats, de la formation et de l'enseignement, de l'information juridique, des offres électroniques de produits et de services, un site de transactions et d'accès aux services du Barreau, des services pour le grand public.

La livraison finale du Juriportail est prévue pour l'automne 2004.

À la suite des représentations du Barreau du Québec, avec la collaboration du Service des greffes, la réglementation sur le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) a été modifiée pour permettre aux avocats d'agir comme agents de **vérification d'identité**. Cette modification doit entrer en vigueur en avril.

Autres interventions

La désignation d'un observateur du Barreau du Québec à certains **mégaprocès** a permis de produire, en collaboration avec un sous-comité spécial du Comité sur le droit criminel, un rapport et des recommandations qui ont été acheminés aux ministres fédéral et provincial de la Justice.

Une lettre ouverte intitulée « *Une justice malade de ses mégaprocès* » a été publiée, à l'automne, dans les principaux quotidiens du Québec. La désignation de l'observateur du Barreau et le dépôt du rapport final du comité ont fait l'objet de conférences de presse.

Un projet de règlement élaboré en collaboration avec le Service de recherche et de législation a été déposé excluant certaines activités de l'application de la **Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme**, notamment les communications avec un titulaire de charges publiques portant sur l'application par celui-ci d'une loi ou d'un règlement.

En collaboration avec l'Association des avocats et avocates de province, une politique administrative qui vise à réduire le nombre de villes du Québec (de 30 à 12) où la nouvelle **Commission des relations de travail** siège actuellement a été vigoureusement contestée. Plusieurs représentations ont été faites devant le ministère du Travail et lors de la consultation pré-budgétaire du ministre des Finances du Québec et une lettre ouverte rédigée conjointement avec le président de l'Association des avocates et avocats de province a été publiée dans le *Journal du Barreau*.

Le Barreau du Québec a soulevé à plusieurs reprises auprès du ministre de la Justice et du ministre des Finances du Québec, notamment à l'occasion de la récente consultation pré-budgétaire, les problèmes posés par l'état lamentable de certains **palais de justice** du Québec, particulièrement à Valleyfield, Val-d'Or et Cowansville.

De nombreuses démarches ont été effectuées, dont certaines en collaboration avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, auprès du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada afin de garantir aux **personnes immigrantes** l'accès à des professionnels qualifiés, possédant un code de déontologie et une assurance responsabilité professionnelle.

Quelques autres sujets à noter : des démarches ont été faites et des rencontres sont intervenues afin de clarifier les nombreuses questions soulevées par la gestion actuelle de la **Maison de Justice de Québec**.

Une lettre d'appui a été envoyée, en collaboration avec le Barreau de Richelieu, au ministre du Développement et des Ressources humaines du Canada concernant le nombre de lieux où siège le **Conseil arbitral de l'assurance-emploi**.

Plusieurs interventions ont été faites pour appuyer les démarches de barreaux locaux en faveur de la création de **postes de juges** ou du remplacement de juges, notamment, en collaboration avec le Barreau de Saint-François, pour un poste additionnel à la Cour supérieure dans les districts de Saint-François, Bedford et Mégantic.

La conclusion

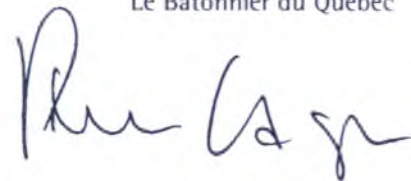
Je le disais au début de mon mandat : on ne fait pas seul un bâtonnat. Je tiens à remercier les membres du Comité administratif et du Conseil général dont l'expertise m'a été précieuse tout au long de l'année. Leur appui m'a permis d'affirmer la présence de notre ordre professionnel sur la place publique.

Il ne faudrait pas oublier le quelque millier d'avocats et d'avocates qui façonnent notre Barreau et contribuent bénévolement à ses nombreux comités.

Je remercie également la permanence du Barreau du Québec pour avoir coordonné les activités du Barreau et mis en œuvre ses politiques et ses orientations, comme elle le fait année après année.

Je me sens privilégié d'avoir bénéficié d'une telle confiance que je tâcherai de transmettre à ceux et celles qui assumeront à leur tour la lourde responsabilité de présider le Barreau. L'avenir est entre bonnes mains.

Le Batonnier du Québec

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Gagnon', written in a cursive style.

Pierre Gagnon

2_ LE PERSONNEL DU BARREAU

La Direction générale

Me Pierre Gauthier, directeur général (jusqu'au 24 mars 2004)

Me Jacques Houle, directeur général adjoint

Me Claude Duchesnay, adjoint au bâtonnier

M. Léon Bédard, conseiller en communication et projets spéciaux

Mme Nicole Lavoie, secrétaire du bâtonnier et du vice-président

Mme Nicole Bellavance, secrétaire de la direction générale

Mme Jocelyne Dionne, préposée au traitement de textes

Mme Chantal Hébert, secrétaire de service

Le Service des finances

M. Pierre Beauchamp, directeur

Mme Hélène Graveline, chef comptable

Mme Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

Mme Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

Mme Myriam Parent, préposée aux revenus

Mme Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicomis

Mme Linda Kelley, commis à la comptabilité

Le Service de la gestion de l'information

Mme Thérèse Perreault, directrice

M. Jacques Bazinet, coordonnateur en gestion documentaire et archives

Mme Isabelle Garofano, technicienne en gestion des documents et archives

M. Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives – poste temporaire

Mme Lucie Grenier, technicienne senior en documentation

Mme Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

Mme Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

M. Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Le Service des greffes

Me Annie Chapados, directrice
Me Suzie Laurence, superviseur
Mme Amélie Fasulo, secrétaire de la directrice
Mme Sylvie Roy, secrétaire
Mme Murielle Ménard, préposée
Mme Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage
Mme Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription
Mme Elise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre
Mme Carole Robertson, préposée aux Registres des dispositions testamentaires et des mandats en prévision de l'incapacité
Mme Van-Na Pho, technicienne juridique
Mme Diane Lévesque, technicienne juridique

Le Service des ressources humaines et administration

Mme Marielle Bédard, directrice
Mme Élise Deacon, conseillère en ressources humaines
M. François Racine, coordonnateur des services administratifs
Mme Monik Van Der Meerschen, secrétaire de la directrice
Mme Francine Labonté, réceptionniste
Mme Ghislaine Odam, réceptionniste
M. Denis Saint-Pierre, préposé aux services de messagerie
M. Pierre Bourget, commis de service
M. René Gervais, employé de service

Le Service des technologies de l'information

M. Christian Lavoie, directeur
M. Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité
M. Serge Lachapelle, coordonnateur exploitation et sécurité informatique
M. Gaétan Lemelin, analyste programmeur/Test
M. André Potvin, administrateur des systèmes téléphoniques et de courrier électronique
M. Denis Morel, technicien exploitation, niveau 2
M. Rachid El-Hachem, analyste programmeur Web
M. Jean-Pierre St-Yves, analyste programmeur/DBA
Mme Manon Dupuis, programmeur Webmestre
M. Alain Gagnon, préposé au centre d'assistance

Le Bureau du syndic

Montréal

Me Louise Comeau, syndique
Me Pierre Bernard, syndic adjoint
Me Nicole Dufour, syndique adjointe
Me Daniel Mandron, syndic adjoint
Me Francine Massey-Roy, syndique adjointe
Me Marie-Josée Bélinsky, syndique adjointe
Me Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
Me Luc Lapierre, syndic adjoint
Me Josée Bourdon, syndique-adjointe par intérim
Me Julie Barnabé, avocate
Me Edith Delisle, avocate
Me Chantal Fafard, avocate
Me Sylvie Lambert, avocate
Me Natalia Ouellette, avocate
Me Anne Provost, avocate
Me Marie-France Perras, avocate responsable à l'accueil et à l'information
Mme Denise Boulet, agent d'information
M. Laurier Quesnel, inspecteur-enquêteur chef
M. Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur
M. André Gaudreau, inspecteur-enquêteur
M. Pierre Pouliot, inspecteur-enquêteur
Mme Suzanne Laberge, inspecteur-enquêteur
Mme Evelyne Paillé, analyste enquêteur
Mme Maude Grégoire, secrétaire de la syndique
Mme Carol Boulay, secrétaire de syndics-adjoints
Mme Jacynthe Morin, secrétaire de syndics-adjoints
Mme Sonia De Cesare, secrétaire de syndics adjoints
Mme Francine Leroux, secrétaire de syndics-adjoints
Mme Hager Eghtedari, secrétaire d'un(e) avocat(e)
Mme Solange Bellavance, secrétaire d'un(e) avocat(e)
Mme Danielle Paquette, secrétaire d'un(e) avocat(e)
Mme Julie Sigouin, secrétaire d'un(e) avocat(e)
Mme Louise Rochon, secrétaire de l'inspection
Mme Ginette Vallée-Paquette, secrétaire à l'inspection
Mme Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicomis
Mme Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe de l'inspecteur-enquêteur chef

Mme Sophie Savaria, secrétaire à la gestion des prises de possession
Mme Mélanie Martineau, commis de service
Mme Johanne Bouchard, réceptionniste-préposée à l'information

Québec

Me Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
Me Patrick Richard, syndic adjoint
Me Lise Gagnon, avocate
Me Dominique Jolin, avocate
Mme Sonya Brochu, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Yvette Morel, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Lise C. Fortier, secrétaire-réceptionniste

Le Service de l'inspection professionnelle

Me William Dufort, directeur
Mme Diane Falardeau, secrétaire du directeur
Mme Sylvie Dubois, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation
Mme Suzanne Gohier, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

Le Service de la formation permanente

Me Pierre Chagnon, directeur
Me Gilles Bachand, avocat
Mme Louise Bertrand, secrétaire à la direction
Mme Josée Gagnon, préposée-coordonnatrice aux activités de formation
Mme Claudia Dufлот, préposée à l'organisation des activités de formation
Mme Ginette Légaré, préposée à l'organisation des activités de formation
Mme Eugénie Lettre, préposée à l'organisation des activités de formation

Le Service de recherche et de législation

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice (jusqu'au 6 novembre 2003)
Me Marc Sauv , directeur (depuis le 16 f vrier 2004)
Me Carole Brosseau, avocate
Me Sylvie Champagne, avocate
Me Annie Morin, avocate
Mme Claire Ouellet, secrétaire du directeur
Mme Jeannette Bujold, secrétaire
Mme Dani le Gignac, secrétaire
Mme Carole Oligny-Tremblay, secrétaire

Le Service du marketing et des communications

Mme Isabelle Lavoie, directrice

Mme Sylvie Berthiaume, coordonnatrice des communications

Mme Denise Paré, coordonnatrice des publications

Mme Gracieuse Bujold, agente de relations publiques

Mme Sylvie Lamothe, secrétaire de la directrice

Mme Lyne Daigle, secrétaire

Le Service aux membres

Me Robert Primeau, directeur

Me Dyane Perreault, avocate

Mme Louise Gauthier, secrétaire du directeur

Mme Diane Poirier, secrétaire

Mme Louise Ste-Marie, secrétaire

L'École du Barreau

M. Claude Ducharme, directeur

Me Lise Tremblay, directrice adjointe

Mme Lise Marcil, responsable de l'administration

Mme Johanne Landry, coordonnatrice aux services aux étudiants et aux stages pour les centres

Mme Danielle Roy, responsable aux évaluations

Mme Diane Charbonneau, secrétaire de la direction

M. Michel Bal, préposé au dossier étudiant

Mme Amélie Borges, assistante aux évaluations

Mme Jacinthe Caron, coordonnatrice à la pédagogie

Mme Danielle Desroches, coordonnatrice projets spéciaux

Mme Michelle Duquette, adjointe en développement des stages

Mme Assunta Spinetti, préposée aux services aux étudiants et aux stages

M. Patrick Pellerin, préposé à la reprographie

Mme Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité

Mme Johanne Dubois, commis à la comptabilité

Mme Linda Rioux, préposée à la coordination aux services aux étudiants et aux stages

Mme Danielle Sénécal, secrétaire de service aux évaluations

Mme Céline Théberge, secrétaire à la documentation

Centre de Montréal

Me Josée Turcotte, directrice

Mme Nicole Paradis, secrétaire de la directrice

Mme Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

Mme Diane Berger, préposée aux services aux étudiants

Mme Thérèse De Celles, secrétaire-réceptionniste

Mme Denise Pelland, préposée à l'information

M. John Geleziunas, concierge

Centre d'Ottawa

Me Jean-Paul Osborne, directeur

Mme Francine Lafrenière, secrétaire du directeur

Mme Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste

Centre de Québec

Me Mabel Dawson, directrice

Mme Diane Jasmine St-Pierre, secrétaire de la directrice

Mme Lyne Leclerc, secrétaire-réceptionniste

Centre de Sherbrooke

Me François Tôth, directeur

Mme Rachel Dostie, secrétaire du directeur

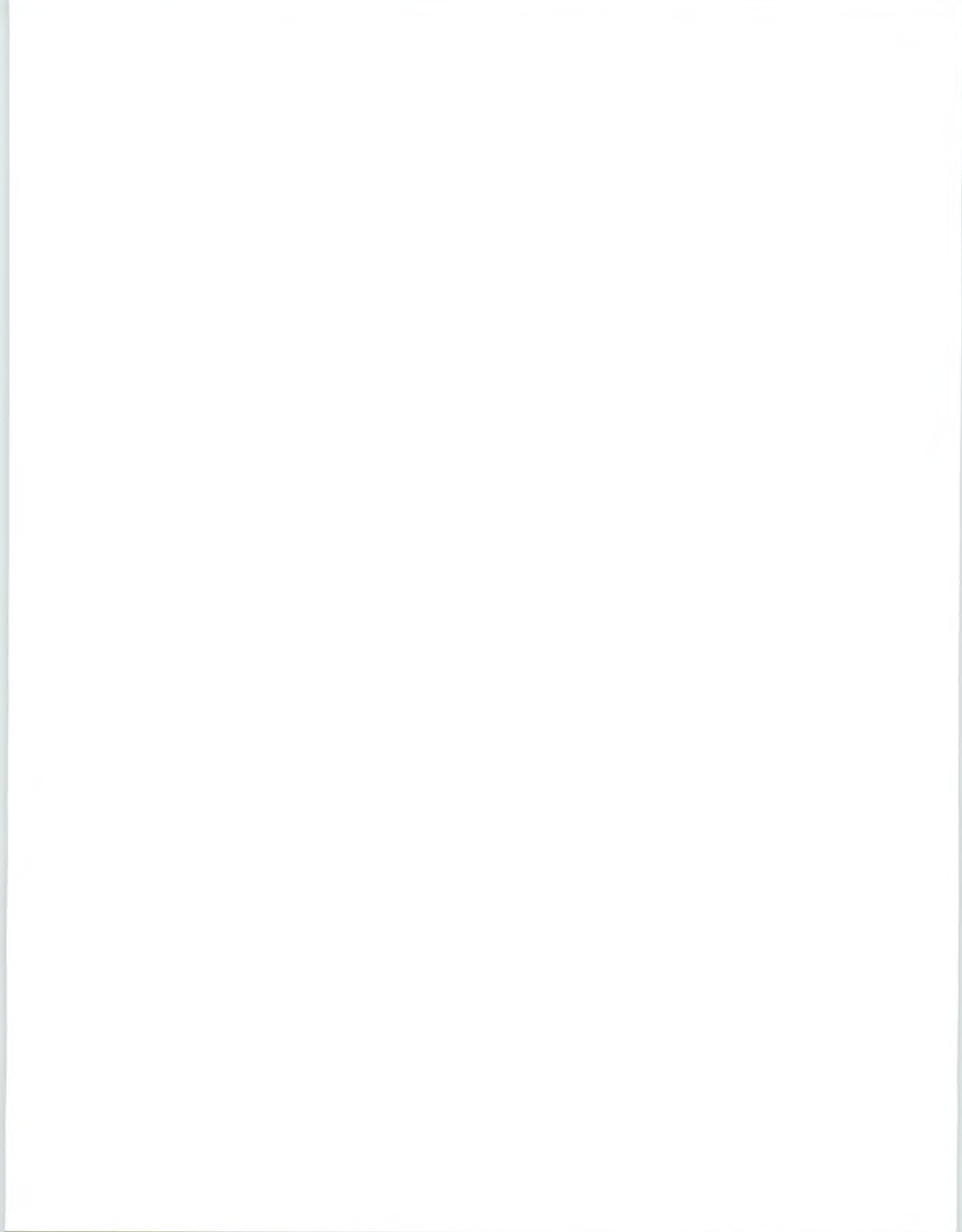
Mme Ginette Lessard, secrétaire-réceptionniste

Partie 2



Barreau du Québec

L'ADMINISTRATION DU BARREAU



3_ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 31 mai 2003 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec qui s'est tenu au Château Mont-Tremblant à Mont-Tremblant sous la présidence de M. le bâtonnier Claude G. Leduc.

Une résolution a été adoptée par les participants à l'Assemblée générale annuelle.

___ ATTENDU que le premier ministre du Québec a donné comme mandat au ministre de la Justice de créer une justice plus accessible;

ATTENDU qu'un des éléments de l'accès à la justice est l'admissibilité économique à la justice;

ATTENDU que les critères d'admissibilité financière à l'aide juridique au Québec n'ont été ni indexés, ni mis à jour depuis 1996 dans l'ensemble des cas et même depuis 1981 dans le cas de l'admissibilité aux services gratuits pour les personnes seules;

ATTENDU que le gel des critères d'admissibilité prive des gens économiquement défavorisés de l'accès à la justice et que la situation s'aggrave d'année en année;

ATTENDU que de plus en plus de juges déplorent les problèmes causés au système judiciaire par le phénomène grandissant de la non-représentation;

ATTENDU qu'il est pressant de rétablir l'admissibilité économique à l'aide juridique pour une partie de la population qui historiquement bénéficiait de la protection de cette mesure sociale;

ATTENDU qu'il est impossible pour une personne seule de verser un volet contributif de 100,00 \$ si son revenu brut est de 9 000,00 \$ par an, tout comme il est impossible à cette personne de verser 800,00 \$ si son revenu est de 12 500,00 \$ par an, la totalité des sommes disponibles ne suffisant pas à couvrir les besoins primaires tels le logement et la nourriture;

ATTENDU le message de bienvenue livré au ministre de la justice par le bâtonnier et le bâtonnier élu le 29 avril 2003 et souhaitant un plus grand accès à l'aide juridique comme moyen d'assurer une plus grande accessibilité au système de justice;

ATTENDU que la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a déjà incité, à sa réunion d'août 2002, le gouvernement fédéral à reconnaître que l'aide juridique est un service public essentiel et à augmenter considérablement son financement;

QUE le Barreau du Québec presse les ministres de la Justice du Québec et du Canada et les gouvernements en place :

- De reconnaître que l'aide juridique est un service public essentiel au Québec et au Canada;
- De hausser les critères d'admissibilité économique qui permettent aux plus démunis d'y avoir accès;
- De faire en sorte que ces critères soient indexés annuellement; et
- De maintenir dans l'avenir les budgets nécessaires à l'aide juridique.

(juin 2003 # 12.1)

4_ LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Me Pierre Gagnon, bâtonnier du Québec

Me Denis Mondor, vice-président du Barreau

Me Pierre Gauthier, directeur général (non votant)

Me Jacques Houle, directeur général adjoint (non votant)

Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier Marc Lemay

Délégué de la section de l'Arthabaska

M. le bâtonnier Alain Gervais

Délégué de la section du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

M. le bâtonnier Richard Guay

Déléguée de la section de Bedford

Mme la bâtonnière Francine Morin

Déléguée de la section de la Côte-Nord

Mme la bâtonnière Brigitte Bhérer

Délégués de la section de Hull

Mme la bâtonnière Jocelyne Méthot

Me Gérard Desjardins

Délégué de la section des Laurentides-Lanaudière

M. le bâtonnier Jean Roy

Délégué de la section de Laval

M. le bâtonnier Donato Centomo

Délégué de la section de Longueuil

Me Gaston Gauthier

Délégués de la section de la Mauricie

M. le bâtonnier Michel Lebrun

Me François Rioux

Délégués de la section de Montréal

M. le bâtonnier Stéphane Rivard

Me Bernard Synnott

Me Lukasz Granosik

Me Stephen Gerard Schenke

Me Steven Slimovitch

Me Gilles Ouimet

Me Martha Shea

Me Julie Latour

Me Caroline Ferland

Me Caroline Champagne

Délégués de la section de Québec

M. le bâtonnier J. Michel Doyon

Me Luc Chamberland

Me Claudia P. Prémont

Me Michèle Thivierge

Me Jean-Louis Lemay

Délégué de la section de Richelieu

M. le bâtonnier Jocelyn Rancourt

Délégué de la section du Saguenay-Lac-St-Jean

Me Serge R. Simard

Délégués de la section de Saint-François

M. le bâtonnier Dominique Guenin

Me Danielle Houle

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Jean Piérard

M. Jean-Luc Henry

M. Raoul Desmeules

M. Pierre Boudreault

Observateurs

Me Claude G. Leduc, bâtonnier sortant

Me Henri Kelada, Abitibi-Témiscamingue

Me Michel Tessier, Arthabaska

Me Carol Abud, Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Me Alain Boisvert, Bedford

Me Louise Gallant, Côte-Nord

Me Lucie Ratelle, Laurentides-Lanaudière
 Me Jean L. Beauchamp, Laval
 Mme la bâtonnière Sylvie Harvey, Longueuil
 Me Andrée Talbot, Longueuil
 Me Robert Proulx, Richelieu
 M. le bâtonnier André Lalancette, Saguenay-Lac-St-Jean
 Me France Bergeron, Saguenay-Lac-St-Jean
 Me Renée Lemoine, Association des avocates et avocats de province
 Me Sophie Gauthier, Barreau de Québec

Invités

Me Yves Tourangeau, président, Association du Barreau Canadien, Division du Québec
 Me Madeleine Lemieux, vice-présidente, Association des avocates et avocats de province
 Me Catia Larose, présidente, Association des jeunes barreaux du Québec

5_ Les réunions ordinaires ou extraordinaires du CONSEIL GÉNÉRAL

Dates et lieux des assemblées du CONSEIL GÉNÉRAL

19 juin 2003	Montréal
25 septembre 2003	Saint-Michel-des-Saints
5 décembre 2003	Montréal
25-26 mars 2004	Québec

6_ La liste des principales résolutions du CONSEIL GÉNÉRAL

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées¹ ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- 1__ D'ENTÉRINER la résolution adoptée par les membres du Barreau du Québec réunis en Assemblée générale annuelle le 31 mai 2003 telle que libellé précédemment. (juin 2003 # 10.1)
- 2__ De DEMANDER au ministre des Finances d'étendre les activités autorisées du Barreau du Québec, en qualité d'assureur responsabilité, aux activités d'assurance de détournement et de frais juridiques afférents pour les associés non complices. (juin 2003 # 16.1)
- 3__ De MAINTENIR pour l'an 2004 :
 - a) à un dollar (1,00 \$) la contribution individuelle de base des assurés du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et d'en reporter le paiement jusqu'à avis contraire;
 - b) à dix millions de dollars (10 000 000,00 \$) par sinistre, sans franchise, la limite de garantie généralement applicable, sous réserve de la limitation interjuridictionnelle d'un million de dollars (1 000 000,00 \$). (septembre 2003 # 36.1)
- 4__ D'APPROUVER les modifications à la police d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à l'effet d'assurer les détournements de sommes en fidéicommiss et les frais juridiques afférents pour les assurés non complices. (septembre 2003 # 36.2)
- 5__ D'APPROUVER le nouveau texte proposé des amendements au Code de déontologie des avocats. (septembre 2003 # 53)
- 6__ D'APPROUVER le Règlement modifiant le Code de déontologie des avocats relativement à la levée du secret professionnel en vue d'assurer la protection des personnes. (septembre 2003 # 54)
- 7__ QUE le Barreau du Québec intervienne auprès des ministères concernés, afin qu'une forme de financement soit accordée aux services de supervision de droits d'accès dans les plus brefs délais. (septembre 2003 # 56.3)
- 8__ D'ÉTENDRE à compter du 1^{er} janvier 2004, la garantie actuelle de la police du Fonds aux poursuites intentées hors Canada, sous réserve d'une limitation de 1 000 000,00 \$, et de préciser le texte de la police. (décembre 2003 # 64.1)
- 9__ De NOMMER ou RENOMMER les administrateurs du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec jusqu'au 31 décembre 2004. (décembre 2003 # 64.2)
- 10__ D'APPROUVER la stratégie de marketing et de communication présentée par Mme Isabelle Lavoie à l'égard de la représentation par avocat devant les tribunaux administratifs, tel que présenté. (décembre 2003 # 67)
- 11__ CONSIDÉRANT que le gouvernement canadien a annoncé la création d'un ordre professionnel pour les consultants en immigration;
De DEMANDER une opinion juridique en droit constitutionnel afin de savoir si les ordres professionnels sont de juridiction fédérale ou provinciale. (décembre 2003 # 70)

¹ Exceptionnellement la résolution peut être reproduite en entier

- 12_ **CONSIDÉRANT** l'excellent travail accompli par Me Louis Belleau à titre de procureur pour le Barreau du Québec en intervenant en son nom dans l'affaire Léo-René Maranda c. Caporal Normand Leblanc et Als devant la Cour suprême du Canada;

CONSIDÉRANT que le pourvoi a été accueilli et que des principes fondamentaux extrêmement importants ont été confirmés dont :

« La Cour suprême demeure soucieuse de protéger le secret professionnel de l'avocat, qui joue un rôle fondamental dans la conduite de la justice pénale »

De REMERCIER Me Louis Belleau et de le féliciter chaleureusement pour tout le travail accompli dans cette affaire Léo-René Maranda et pour le grand succès obtenu. (décembre 2003 # 78)

- 13_ **D'APPUYER** le bâtonnier Pierre Gagnon dans ses démarches auprès de l'Office des professions du Québec et du ministère responsable de l'application des lois professionnelles afin d'obtenir toute modification législative requise permettant au Comité de discipline d'imposer certaines conditions particulières d'encadrement de l'exercice de la profession à tout membre du Barreau mis en accusation d'une infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession;

D'AUTORISER le Bâtonnier du Québec à requérir toute opinion juridique nécessaire à la validation sur le plan juridique, plus particulièrement sur le plan constitutionnel et du droit administratif des textes législatifs qui seront convenus entre le Barreau du Québec, l'Office des professions et le ministère responsable. (décembre 2003 # 82.1)

- 14_ De **RESCINDER** la résolution du Conseil général adoptée le 18 juin 1999 établissant les exigences additionnelles pour l'accréditation définitive des médiateurs en matière civile et commerciale et de ne plus exiger de processus de réinscription; et

De **RECONNAÎTRE** que tous les membres du Barreau qui se sont conformés aux conditions de base pour l'accréditation des médiateurs en matière civile et commerciale telles que définies par la résolution du Conseil général du 11 décembre 1998 sont des médiateurs accrédités et qu'il en sera de même pour tout membre du Barreau qui désirerait le devenir dans l'avenir. (décembre 2003 # 82.3)

- 15_ **CONSIDÉRANT** le jugement rendu le 19 novembre 2003 par l'honorable Jean Crépeau, j.c.s. dans l'affaire Thérèse Dugas Boudreault et Als c. Dre Nathalie Bureau et Als rejetant la requête déposée en vertu de l'article 163 du Code de procédure civile de même que la demande verbale qui lui a été faite en vertu des dispositions de l'article 75.0.1 lui demandant d'ordonner que le dossier soit transféré dans le district de Mingan vu qu'il était dans l'intérêt des parties;

De **MANDATER** M. le bâtonnier Francis Gervais pour intervenir au nom du Barreau du Québec devant la Cour d'appel relativement au jugement rendu le 19 novembre 2003 par l'honorable Jean Crépeau, j.c.s. dans l'affaire Thérèse Dugas Boudreault et Als c. Dre Nathalie Bureau et Als. (décembre 2003 # 82.4)

- 16_ **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires des Fonds général, d'études juridiques et d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec pour l'exercice 2004-2005. (mars 2004 # 90.1)

- 17_ De **FIXER** pour l'exercice 2004-2005 à 3,32 % le taux d'intérêt à l'égard du financement du solde de l'emprunt hypothécaire de la Maison du Barreau par le biais du Fonds général du Barreau du Québec. (mars 2004 # 90.2)

- 18_ De **RECOMMANDER** à l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la résolution 11 adoptée par les membres réunis en Assemblée générale annuelle, le 31 mai 2003, à l'effet d'augmenter annuellement la cotisation annuelle exigible des membres du Barreau du Québec en fonction d'un pourcentage équivalant à l'indice des prix à la consommation, secteur de Montréal, selon les données fournies par statistiques Canada, à compter de l'exercice financier 2005-2006;

CONSIDÉRANT que cet indice des prix à la consommation s'élève à 1.4 %;

D'APPROUVER l'augmentation de la cotisation annuelle exigible selon ledit indice à compter de l'exercice 2005-2006 selon les modulations suivantes.

Indexation de la cotisation 2005-2006

Cotisation 2004-2005		Indexation (1,4 %)	Cotisation 2005-2006
1 ^{ère} année	184,00 \$	2,00 \$	186,00 \$
2 ^e année	442,00 \$	6,00 \$	448,00 \$
3 ^e année	531,00 \$	7,00 \$	538,00 \$
De la 4 ^e à la 45 ^e année	633,00 \$	9,00 \$	642,00 \$
45 ^e et plus	Nil	Nil	Nil (mars 2004 # 90.3)

- 19_ De RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec la cotisation suivante :

De MAINTENIR à 300,00 \$ la cotisation spécifiquement affectée aux fins de financement du Centre d'accès à l'information juridique du Québec (CAIJ) pour l'exercice 2005-2006, selon les modulations et les exemptions usuelles applicables selon le nombre d'années d'inscription comme suit :

Première année	90,00 \$
Deuxième année	210,00 \$
Troisième année	255,00 \$
Quatrième année et plus	300,00 \$ (mars 2004 # 93.3)

- 20_ De RENOUVELER le mandat de Me Claude Béland à titre de membre et président du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour un second mandat de trois ans se terminant le 31 mars 2007. (mars 2004 # 94.2)

- 21_ D'ADOPTER les modifications visant à autoriser d'assurer les sociétés à responsabilité (SPA-SENCRL). (mars 2004 # 94.3)

- 22_ D'APPROUVER les amendements proposés à la Loi sur le Barreau afin de permettre le plein bénéfice d'exercice en société tel que prévu au Règlement sur l'exercice de la profession en société et en multidisciplinarité qui entrera en vigueur prochainement. (mars 2004 # 95.3)

- 23_ CONSIDÉRANT certaines problématiques soulevées au sujet de la formation permanente des avocats, dont notamment et principalement ses coûts et son accessibilité;

De MANDATER le directeur du Service de la formation permanente afin qu'il puisse présenter au prochain Comité administratif un projet d'organisation d'une journée de réflexion sur les problématiques soulevées ci-dessus, étant entendu qu'à cette journée de réflexion il sera loisible à tous les barreaux de section et à tout autre regroupement d'avocats d'y faire des recommandations et de proposer des solutions ou de nouvelles avenues;

Tel projet d'organisation d'une journée devra comprendre une liste des invités potentiels et des sujets possibles de discussion sans toutefois les considérer comme limitatifs. (mars 2004 # 115)

24_ QUE le Barreau du Québec s'interroge sur l'utilisation des technologies par vidéo ou téléphone pour la tenue de comparutions et dénonce l'utilisation de ces technologies pour les enquêtes sur remise en liberté provisoire et autres procédures;

QUE le Barreau du Québec dénonce toute mesure visant à déplacer les justiciables, leurs avocats, les procureurs de la Couronne et les gardiens de prison aux fins d'y tenir une telle enquête sur remise en liberté provisoire ou autres procédures;

QUE le Barreau du Québec demande au ministre de la Justice du Québec, Me Marc Bellemare, de considérer sérieusement l'octroi de postes de juges de la Cour du Québec de façon à répondre aux besoins déjà exprimés et pleinement justifiés. (mars 2004 # 116.1)

25_ QUE le Barreau du Québec intervienne auprès du Juge en chef de la Cour du Québec, l'Honorable Guy Gagnon, pour s'assurer que les conférences de règlement à l'amiable soient tenues dans le district judiciaire où la cause est inscrite. (mars 2004 # 116.2)

7_ LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Me Pierre Gagnon, bâtonnier du Québec

Me Denis Mondor, vice-président du Barreau

Me Stéphane Rivard, bâtonnier de Montréal

Me Bernard Synnott, Barreau de Montréal

Me Caroline Champagne, Barreau de Montréal

Me J. Michel Doyon, bâtonnier de Québec

Me Luc Chamberland, Barreau de Québec

Me Serge R. Simard, Barreau du Saguenay-Lac-St-Jean

Me Gaston Gauthier, Barreau de Longueuil

M. Jean Piérard, Office des professions

Autres personnes qui assistent aux séances

Me Claude G. Leduc, observateur à titre de bâtonnier sortant

Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau

Me Jacques Houle, directeur général adjoint et secrétaire du Barreau

8_ Les réunions ordinaires ou extraordinaires du COMITÉ ADMINISTRATIF

Dates et lieux des réunions du COMITÉ ADMINISTRATIF

24 avril 2003	Conférence téléphonique
15 mai 2003	Montréal
29 mai 2003	Mont-Tremblant
17 juin 2003	Montréal
27 juin 2003	Conférence téléphonique
14-15 août 2003	Bromont
11 septembre 2003	Conférence téléphonique
24 septembre 2003	Saint-Michel-des-Saints
23 octobre 2003	Montréal
4 novembre 2003	Montréal (séance d'audition)
4 décembre 2003	Montréal
15 janvier 2004	Québec
11-12 février 2004	Bromont
25 février 2004	Conférence téléphonique
8 mars 2004	Conférence téléphonique
24 mars 2004	Québec

9_ La liste des principales résolutions du COMITÉ ADMINISTRATIF

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont résumées² ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- 1__ De SUGGÉRER au Gouvernement du Québec de créer un groupe de travail afin d'examiner en profondeur les problématiques liées au processus de sélection des juges au Québec; et

Si le Gouvernement du Québec décidait d'aller de l'avant avec le projet de règlement DE PRÉVOIR que l'avocat candidat soit interdit de communiquer avec aucun des membres du comité de sélection. (avril 2003 # 9.4)

- 2__ De DÉSIGNER Me André Laurin comme représentant du Barreau du Québec au sein du Programme de formation sur la gouvernance de la Commission des valeurs mobilières du Québec. (mai 2004 # 14.6)

- 3__ D'ADOPTER la politique de mise au rôle du Comité des requêtes. (mai 2004 # 23)

- 4__ D'ADOPTER les modifications aux lignes directrices du Comité du Fonds d'indemnisation. (mai 2004 # 24)

- 5__ D'AUTORISER le Barreau du Québec à intervenir devant la Cour suprême relativement au litige impliquant la Ville de Montréal sur la portée du secret professionnel des avocats l'opposant à un promoteur d'un projet de méga-incinérateur; et

De MANDATER à cette fin Me Giuseppe Battista. (juin 2004 # 51)

- 6__ D'ACCORDER son appui et d'approuver une aide financière de 25 000,00 \$ au bénéfice de l'Association des substituts du Procureur général du Québec dans le but de favoriser la continuation de la médiation en regard des conditions de travail et d'exercice de la profession pour les substituts du Procureur général du Québec. (juin 2003 # 53)

- 7__ D'AUTORISER le directeur général du Barreau du Québec, Me Pierre Gauthier, afin de faire parvenir une lettre au Barreau de l'Ontario lui demandant de suspendre l'application de sa nouvelle réglementation relative à la mobilité interjuridictionnelle quant aux avocats du Québec qui fournissent des services juridiques en matière de compétences fédérales de façon exclusive à une Société d'état, au ministère de la Justice ou à une Agence ou un organisme administratif de juridiction fédérale pour permettre la continuation de négociation en vue d'en venir à un accord final. (juin 2003 # 54)

- 8__ D'APPROUVER le nouveau formulaire en réinscription en vertu de l'article 70 de la Loi sur le Barreau tel que soumis par la directrice du Service des greffes, Me Annie Chapados. (juin 2003 # 56)

- 9__ De NE PAS RENOUVELER la police d'assurance administrateurs et dirigeants et de mettre sur pied un Fonds d'autoprotection à l'égard des administrateurs, dirigeants, employés et représentants du Barreau du Québec, des barreaux de sections et de certains autres organismes liés. (juin 2003 # 66)

- 10__ D'APPROUVER la campagne de publicité institutionnelle 2003-2004 préparée en collaboration avec la directrice du Service du Marketing et des Communications ainsi que la maison PALM Publicité Marketing. (août 2003 # 76)

² Exceptionnellement la résolution peut être reproduite en entier

- 11_ DE CONFIRMER le mandat jusqu'ici assumé par les membres du Comité des équivalences d'évaluer, sur référence du Syndic du Barreau, les connaissances en droit des requérants en réinscription au Tableau de l'Ordre et de recommander à leur endroit, le cas échéant, un plan de formation. (août 2003 # 90)
- 12_ De MANDATER le directeur de l'École du Barreau du Québec, M. Claude Ducharme, afin de réaliser une étude de faisabilité à l'égard du projet de mise sur pied d'une école de sténographie, tout en précisant l'urgence de ce dossier. (septembre 2003 # 119.2)
- 13_ D'ENTÉRINER, conformément au paragraphe 2 de l'article B du Protocole d'entente, la désignation de M. Richard Boivin, directeur général du CAIJ, comme représentant du Barreau du Québec auprès de l'Institut canadien de l'information juridique (CanLII / IJCan). (septembre 2003 # 126)
- 14_ D'APPROUVER la recommandation du Comité organisateur du Congrès du Barreau 2004 et d'autoriser Me Pierre Gagnon, bâtonnier du Québec, à présenter une demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans les termes et modalités usuels. (septembre 2003 # 134.2.1)
- 15_ D'APPROUVER la recommandation de Me Luc Chamberland à l'effet de scinder le Comité des avocats et avocates de l'administration et de l'entreprise en deux soit un nouveau Comité des avocats et avocates de l'administration publique et parapublique et un Comité des avocats et avocates de l'entreprise (octobre 2003 # 157.3.1 et 157.3.2)
- 16_ D'APPROUVER l'envoi d'une lettre d'appui aux organisateurs du Deuxième Congrès mondial contre la peine de mort qui se tiendra à Montréal du 4 au 10 octobre 2004. (décembre 2003 # 171.1.5)
- 17_ De DEMANDER au Comité sur la procédure civile du Barreau du Québec d'effectuer une réflexion approfondie des nouvelles dispositions du Code de procédure civile, et de leur impact sur les justiciables et la pratique du droit tout en utilisant à cette fin les moyens qu'il juge appropriés comme des sondages et les analyses financières; et

De DEMANDER au Comité sur la procédure civile de soumettre un rapport avec recommandation dans les prochains mois. (décembre 2003 # 179)
- 18_ De MANDATER Me Jean K. Samson afin qu'il fournisse au Barreau du Québec une opinion juridique permettant de préciser la capacité légale du Barreau d'affecter des sommes tirées à même son fonds général, pour rencontrer des obligations découlant de la responsabilité civile d'entités juridiques distinctes, plus précisément celles comprises sous le générique « personne désignée » au sens de l'engagement pris par le Barreau, dans la résolution # 66 adoptée le 27 juin 2003, de même que de leurs administrateurs, dirigeants et employés. (décembre 2003 # 200.5)
- 19_ D'APPROUVER la création du Comité sur la planification de la retraite. (janvier 2004 # 210)
- 20_ De MANDATER le Comité de déontologie du Barreau du Québec afin de soumettre un rapport, advenant que l'incompatibilité des fonctions entre avocat et agent de police soit retirée, d'examiner le processus de fonctionnement ainsi que les modifications qui devraient être apportées, le cas échéant; et

De SOUMETTRE le rapport des recommandations au Comité administratif pour l'aider à prendre la décision finale en faveur ou non de l'incompatibilité de ces deux fonctions. (janvier 2004 # 211)
- 21_ De SOUMETTRE la candidature de Me Serge Kronstrom (Québec) comme récipiendaire du Prix du Conseil interprofessionnel du Québec 2004. (janvier 2004 # 220)
- 22_ De MANDATER M. le bâtonnier Pierre Gagnon afin de rencontrer la direction de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec aux fins de voir comment le Barreau du Québec et cet organisme pourraient collaborer sous réserve que le projet de collaboration soit soumis pour décision au Comité administratif. (janvier 2004 # 229.2)

23_ QUE le Barreau du Québec informe les avocats via le *Journal du Barreau* de l'importance d'obtenir des notes sténographiques de sténographes officiels accrédités;

QUE les démarches soient prises auprès des tribunaux administratifs pour les sensibiliser à cette question, plus particulièrement lorsque leurs décisions sont susceptibles d'appel ou de révision judiciaire ou lorsque l'article 324 du C.p.c. trouve application;

QU'une lettre du bâtonnier du Québec soit acheminée à la CMVQ et à la compagnie AST pour leur rappeler le cadre d'application de l'article 324 C.p.c. et de la nécessité d'éviter d'induire les avocats en erreur. (février 2004 # 244)

10_ LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

En plus d'offrir à la population en général un service de renseignements du Tableau de l'Ordre durant les heures normales d'opération, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponse mécanisée afin de réduire au minimum le temps d'attente et permettre une réponse 24 heures par jour et ce, 7 jours par semaine.

Les permis d'exercice au 31 mars 2004

Sections	Code	Avocats		Conseillers en loi	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	01	74	68		
Arthabaska	02	137	68		
Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	03	145	89		
Bedford	04	104	66		
Hull	05	658	601	4	
Laurentides-Lanaudière	06	435	341		
Montréal	07	6350	4878	7	2
Québec	08	1855	1388	2	1
Richelieu	09	286	230		1
Saint-François	10	240	187		
Saguenay-Lac-St-Jean	11	202	123		
Mauricie	12	158	98		
Côte-Nord	13	63	37		
Longueuil	14	458	429	4	
Laval	15	340	255		
Total		11505	8858	17	4

Il est à noter que 71 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 2003-2004, il y a eu 805 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 56 avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 19 768 à 20 384 au 31 mars 2004; 57 % des avocats sont de sexe masculin.

Autorisations spéciales d'exercer

Au cours de l'année, cent quinze (115) demandes d'autorisations spéciales pour personne exerçant hors du Québec ont été accordées; cent neuf (109) de ces autorisations provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario, deux (2) de la Colombie-Britannique, une (1) de Terre-Neuve, deux (2) de New York et une (1) du Vermont.

11_ LES COTISATIONS ANNUELLES 2003-2004

Les cotisations au Barreau du Québec

Première année	158,00 \$
Deuxième année	384,00 \$
Troisième année	461,00 \$
Quatrième année et plus	548,00 \$

La cotisation au Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec

Première année et plus	25,00 \$
------------------------	----------

La contribution au programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)

Première année et plus	10,00 \$
------------------------	----------

Les cotisations au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)

Première année	90,00 \$
Deuxième année	210,00 \$
Troisième année	255,00 \$
Quatrième année et plus	300,00 \$

Note :

- Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.
- La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque année financière.

La contribution au financement de l'Office des professions

Première année et plus	22,25 \$
------------------------	----------

Les cotisations aux barreaux de section

Abitibi-Témiscamingue	110,00 \$
Arthabaska	115,00 \$
Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	102,00 \$
Bedford	
Quatre premières années	90,00 \$
Cinquième année et plus	95,00 \$
Côte-Nord	187,50 \$
Hull	
Première année	60,84 \$
Deuxième année et plus	105,00 \$
Laurentides-Lanaudière	108,12 \$
Laval	
Première et deuxième années	75,00 \$
Troisième année et plus	125,00 \$
Longueuil	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	85,00 \$
Troisième année	105,00 \$
Quatrième année et plus	155,00 \$
Mauricie	
Première année	85,00 \$
Deuxième année et plus	140,00 \$
Montréal	
Première année	55,00 \$
Deuxième année	70,00 \$
Troisième année	80,00 \$
Quatrième année et plus	115,00 \$
Québec	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Richelieu	
Première année	100,00 \$
Deuxième année et plus	140,00 \$
Saguenay-Lac-St-Jean	140,00 \$
Saint-François	150,00 \$

Note :

- Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.
- La cotisation aux sections inclut 30,00 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et Québec.

12_ LE BUREAU DU SYNDIC

Demandes d'enquête	1 412
Plaintes portées devant le Comité de discipline	83
Demandes de conciliation reçues	776
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation*	775
Dossiers référés à l'arbitrage	214
Appels d'information reçus	24 812
Dossiers d'information	486
Dossiers d'intervention	108
Dossiers de réinscription sous les articles 65, 70, 74 et 122 L.B.	95
Dossiers suivant l'article 55.1	15
Perquisition	9
Prise de possession	31

* Incluant les dossiers ouverts antérieurement à l'année 2003-2004

13_ LES COMITÉS STATUTAIRES

13.1_ Le comité de discipline

Formation

C.G. 03/06/67

Les membres

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Réjean Blais

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau

Jusqu'au 3 décembre 2003

Me Michèle Cohen

Me Brigitte Deslandes

Me Marie-Esther Gaudreault

Me Guy Godreau

Me William Hartzog

Me Paul Laflamme

Me Mireille Larouche

Me Nicole L'Escadres

Depuis le 3 décembre 2003

Me Delpha Bélanger

Me France Bergeron

Me Jean-Jacques Gagnon

Me Jean-Guy Gilbert

Me Jacques Lamoureux

Me Jean-Guy Légaré

Me Pierre Linteau

M. le bâtonnier Jean Pâquet

Me François D. Samson

Les membres désignés par le Conseil général

MONTREAL

Me Jean-Pierre Arsenault

Me Pierre Audet

Me François Barette

Me Pierre Barsalou
Me Guylène Beaugé
Me Nathalie Bédard
Me J.L. Marc Boivin
Me Pierre Bourque, c.r.
Me Pierre Boyer
Me Jean-Yves Brière
Me Christiane Brizard
Me William Brock
Me France Charbonneau (jusqu'au 27 février 2004)
Me Marc Charbonneau
Me Denyse Charest
Me Maurice Cloutier
Me Louis Coallier
Me Roger Coulombe
Me Sidney Cutler, c.r.
Me Lewis M. Cytrynbaum
Me Jean-Claude Danis
Me Jean-Pierre Dépelteau
Me Luc Deshaies
Me Marie Deslauriers
Me Martin Desrosiers
Me Donald Devine
Me José P. Dorais
Me Serge Gaudet
Me Benoît Gendron
Me Luc R. Gervais
Me Theodore Goloff
Me Michael Peter Goodhue
Me Yves Hamel
Me Guylaine Henri
Me Patrick C. Henry
Me Gérald F. Kandestin
Me Steven B. Katkin
Me Leonard Kliger
Me Nicole Laflamme
Me Marc Laperrière
Me Guylaine LeBrun
Me Pierre Lecavalier
Me Hélène Leduc

Me Zavier Levine
Me Irwin Liebman
Me Sylvain Lussier
Me Éline Marchand (jusqu'au 23 juillet 2003)
Me Joel Mercier
Me Donald Michelin
Me Benoît Monette
Me Claude Nadeau
Me Howard Nemeroff
Me Mark Paci
Me Étienne Panet-Raymond
Me Mark Peacock
Me Jean-Luc Pétrin
Me Mireille Pinard
Me Gilbert Poliquin
Me Claude Provencher
Me André Royer
Me Paul Ryan
Me Chantal Sauriol
Me Denis Sauvé
Me Roger P. Simard
Me Claude St-Hilaire (jusqu'au 21 juillet 2003)
Me Christian M. Tremblay
Me Jean Tremblay
Me Paul Veillette
Me Julie Veilleux
Me David H. Wood
Me John Georges Wurtele

QUÉBEC

Me Michel Beaupré
Me Pierre C. Bellavance
Me Jean-François Bienjonetti
Me Jacques Bouchard
Me Reynald Brochu, c.r.
Me Marie-Josée Brodeur
Me Michelle Carignan
Me Jacques Casgrain
Me Pierre Daignault
Me Claire Delisle

Me Luc Dignard
Me Jean-Marc Dufour
Me Marie-Paule Gagnon
Me Pierre Giroux
Me André Jacques
Me Odette Lacroix
Me Jean-Guy Lebel
Me Jean-H. Lemire
Me Serge Létourneau
Me Denis Matte
Me Line Ouellet
Me Suzanne Ouellet
Me Jacques Parent, c.r.
Me Henri Renault
Me Michel Roberge
Me Judith Rochette
Me Guy G. Roy
Me Hughes Roy
Me Jean-Guy Roy

AUTRES RÉGIONS

Me Nathalie Aubry
Me Charles Belleau
Me Hubert Besnier
Me Paul Charlebois
Me Grégoire Dostie
Me Paul Dunnigan
Me Harold Gagnon
Me Nicole Gibeau
Me Michel Isabelle
Me Paul LeBoutillier
Me Noé Leclerc
Me Rose-Marie Millar
Me Guy G. Pinsonnault
Me Steve Reimnitz, c.r.
Me Isabelle Roy
Me Reine-Marie Roy
Me Guy Saint-Aubin
Me Louis Savoie
Me Danielle Turcotte

Secrétaire désigné par le Conseil général : Me Annie Chapados (depuis le 1^{er} novembre 2001)

Le nombre de séances

Cent cinquante-neuf (159)

Le rapport

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et est saisi de toute plainte formulée contre un avocat pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou de la *Loi sur le Barreau*, en autant que la plainte respecte la forme et le contenu prescrits par le *Code des professions*. Durant l'année 2003-2004, le Comité de discipline a été saisi de six (6) requêtes en radiation provisoire, a rejeté trente-cinq (35) plaintes disciplinaires et a vu dix-huit (18) de ses décisions portées en appel : dix-sept (17) devant le Tribunal des professions et une (1) faisant l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure. Pendant cette période, le Directeur général a transmis quatorze (14) avis de radiation, impliquant onze (11) avocats, à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du Journal du Barreau, ainsi qu'aux directeurs des Services judiciaires de chaque Palais de justice.

Les plaintes déposées du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Origine	Montréal	Québec	Région	Total
Syndic du Barreau du Québec	74	9	--	83
Syndic ad hoc suite à la révision (art. 123.3 C.P.)	4	0	--	4
Plaignant privé	3	1	19	23
Total				110

Les sanctions imposées par chef d'accusation du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Période de radiation de trois (3) mois et moins	16
Période de radiation de plus de trois (3) mois et de moins d'un (1) an	19
Période de radiation d'un (1) an à cinq (5) ans	21
Période de radiation de plus de cinq (5) ans à dix (10) ans	6
Période de radiation de plus de dix (10) ans	0
Radiation permanente	0
Suspension du permis d'exercice	0
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 600,00 \$ et moins	34
Amende de plus de 600,00 \$	11
Réprimande	15
Ordonnance de remboursement	6

13.2_ Le comité de l'inspection professionnelle

Le nombre de séances

Vingt (20)

Les membres du comité

Me C.-François Couture, président

Me Johanne Brodeur

Me Michel Caron

Me Pierre Lestage

Me Errol Payne

Me Eva Petras

Me Diane Poirier

Me François Valin

Me Kenneth Zigby

Me William Dufort, secrétaire

Les enquêteurs

Me Jean-Claude Demers

Me Jean-Yves Desjardins

Me Paul Dionne

Me Christiane Filteau

Me Pierre A. Fournier

Me Robert W. Gasco

Me Denis Gingras

Me Elizabeth Greene

Me Gilles Jobin

Me Louis Huot

Me Denyse Langelier

Me Alain Laviolette

Me Louise Levesque

Me Yvan Moisan

Me Robert Monette

Me Jean Nadeau

Me Hubert Pépin

Me Francine R. Pharand

Me Michael Peter Polak

Me Benoît Roberge

Me Isabelle Roy

Me Jean-Claude Sarrazin
Me Isabel J. Schurman
Me Denise Synnott
Me Robert Truchon
Me Bernard Vachon
Me Guy Wells

Les inspecteurs

Me Dominique Audet
Me Jean R. Barbès
Me Jean L. Beauchamp
Me Claude Blouin
Me Jacques Bouchard
Me Jean-Pierre Bousquet
Me Gilles Charpentier
Me François Doré
Me Monique Dupuis
Me Gaston Gauthier
Me Suzanne Guillet
Me Pierre Latulippe
Me Madeleine Lemieux
Me Jean-Michel Montbriand
Me Charles Morisset
Me Jocelyne Pepin
Me Claude Quidoz, jusqu'au 31 mars 2004
Me Denise Roy
Me Carole Saint-Jean
Me Gérald Soulière
Me Jocelyne Tremblay
Me Serge D. Tremblay
Me Thierry Usclat

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le Comité, dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession, utilise son Guide d'auto-évaluation ainsi que ses programmes de visites d'inspection professionnelle régulières pour aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. C'est ainsi que les cabinets visités, regroupant plus de 3 000 avocats, ont pu bénéficier de recommandations visant à accroître leur efficacité.

Le Comité continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau d'avocat à tous les avocats et avocates qui en font la demande. Au cours du dernier exercice, ce service a offert, gratuitement, 64 rencontres, touchant 69 avocats et avocates. Le programme sera maintenu au cours du prochain exercice.

Les enquêtes spéciales

Il existe des avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue de la part du Comité de l'inspection professionnelle. Ainsi, trois (3) dossiers d'enquêtes spéciales étaient encore actifs au début du présent exercice, au cours duquel le comité a ordonné la tenue de douze (12) nouvelles enquêtes spéciales. Quatre (4) dossiers ont connu leur dénouement et les recommandations du Comité de l'inspection professionnelle ont été acheminées au Comité administratif comme l'exige le Règlement sur la procédure du Comité de l'inspection professionnelle des avocats. Quatorze (14) dossiers sont encore actifs à la fin de l'exercice.

Également deux (2) dossiers d'enquêtes spéciales ont été transmis au Bureau du syndic pour enquête.

Les recommandations formulées par le Comité de l'inspection professionnelle comportent notamment : deux (2) ordonnances de stage de perfectionnement avec pratique sous surveillance d'un maître de stage; une (1) ordonnance d'un stage de perfectionnement avec limite totale du droit de pratique. Un (1) dossier s'est terminé par la démission du Tableau de l'ordre de l'avocat concerné.

Les autres activités

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à la mise à jour des documents suivants :

- 1] Guide sur *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir? Quelles clauses prévoir?*, préparé par Me Michelle Thériault. Ce document est maintenant disponible sur le site Internet du Barreau du Québec;
- 2] *Liste de contrôle en matière de Droit de la famille* qui est disponible sur le site Internet du Barreau du Québec;
- 3] *Liste de contrôle en matière de Droit criminel* qui est disponible sur le site Internet du Barreau du Québec;

Quant au Règlement sur la procédure du Comité de l'inspection professionnelle, les démarches visant à faire débloquer les demandes de modifications législatives et réglementaires proposées par le Barreau en 1993 se sont poursuivies et il y a bon espoir que ce dossier connaisse son dénouement au cours du prochain exercice.

Le Comité de l'inspection professionnelle a poursuivi la révision en profondeur de son processus d'évaluation de la compétence professionnelle des avocats, particulièrement en matière d'enquêtes spéciales. Il espère en arriver à un processus plus efficace, plus précis, et dont la méthodologie rencontre toutes les exigences de la docimologie moderne.

Le Comité de l'inspection professionnelle s'est également donné comme mission de venir en aide aux confrères et consœurs plus âgés qui éprouvent ou risquent d'éprouver, d'ici quelques années, des difficultés au niveau de leur pratique. Il a déposé son rapport au Comité administratif qui en a entériné les conclusions au mois de février 2003. Un comité d'implantation a commencé ses travaux au mois de février 2004.

Le Comité de l'inspection professionnelle a terminé la révision de sa procédure d'inspection générale auprès des avocats oeuvrant dans l'entreprise et dans l'administration. Grâce à la collaboration des représentants du Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise et de l'Association des chefs de contentieux et secrétaires d'entreprises, le comité a adopté cette année un formulaire Guide d'auto-évaluation qui tient compte des particularités de la pratique de ces confrères et consœurs.

13.3_ Le comité d'accès à la profession

Formation

1973

Les membres

Me André Roy, président

Me Charles E. Bertrand

Me Yvan Biron

Me Jacques Casgrain

Me Jean-François Jobin

Me Anne Lessard

Me Madeleine Lemieux

Me Line Ouellet (démission le 11 septembre 2003)

Me Sabin Ouellet

Me Pierre Proulx

Me Julie Veilleux (depuis le 11 septembre 2003 en remplacement de Me Line Ouellet)

Me Annie Chapados, secrétaire

Le nombre de séances

Une (1) séance préparatoire

Cinq (5) séances en conférence téléphonique

Quatorze (14) audiences

Le rapport

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

	2002-2003	2003-2004
Nombre de candidats	159	141
Nombre de convocations	59	76
Candidats inadmissibles	8	12
Candidats admissibles	141	112
Candidats admissibles sous conditions	2	2
Désistements	5	13
Enquêtes en cours	3	2

13.4_ Le comité des équivalences

Le mandat

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

Ce même comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année en cours, la tenue des examens a eu lieu les 20, 22, 24 et 27 octobre 2003.

Il incombe également au Sous-comité des équivalences de conseiller les anciens confrères et consœurs qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années.

Les membres

Me Odette Jobin-Laberge, présidente

Me Marie Ange Alcindor Coulanges

Me Charles Belleau

Me Jacques Bissonnette

Me Philippe Fortin

Me Dominique Goubau

Me Pierre Gabriel Jobin

Me Pierre Nollet

Me Louise Hélène Richard

Me Gretchen Timmins

Me Nathalie Vézina

Me Pierre Chagnon, secrétaire

Le nombre de séances

Le comité a tenu douze (12) réunions au cours desquelles il a reçu cinquante (50) candidats pour une recommandation d'équivalence.

Nous avons reçu près de 1 500 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec.

Trente-quatre (34) ex-avocats ont été reçus par le sous-comité et se sont vus conseiller soit des cours, soit un programme de lectures dirigées, soit certains examens de l'École.

13.5_ Le comité consultatif du Fonds d'études juridiques

Les membres

M. le juge Jules Allard, j.c.s., président
M. Pierre Boudreault, représentant le public
M. le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r.
M. le bâtonnier Pierre Gagnon
Me Gaston Gauthier
Me Denis Mondor, vice-président
M. le bâtonnier Stéphane Rivard
Me Jacques Houle, secrétaire

Le nombre de séances

Aucune

Le rapport

En vertu de la Loi sur le Barreau, le Fonds d'études juridiques (F.E.J.) doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Malheureusement depuis plusieurs années, les programmes de subventions et de bourses de perfectionnement ont été pratiquement annulés compte tenu de la baisse dans le niveau de revenus du Fonds d'études juridiques. Cela explique pourquoi le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques, dont le mandat premier est d'examiner les demandes de subventions, ne s'est pas réuni cette année.

13.6_ Le comité de la formation des avocats

Formation

20/06/02

Les membres

Représentants du Barreau nommés par le Conseil général

Me Jacques Lemay, président du Comité sur la formation des avocats
Me François Fontaine, président du Comité de la formation professionnelle

Représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Me Jacques Frémont, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal
Me Pierre Lemieux, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval

Représentant du ministère de l'Éducation nommé par le Ministre

M. Jacques Ouellet, direction générale de l'enseignement et de la recherche

Secrétaire du comité

Me Lise Tremblay, directrice adjointe de l'École du Barreau du Québec

Le nombre de séances

Aucune

Le rapport

Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Compte tenu de l'analyse en cours du programme de la formation professionnelle, le comité n'a pas siégé pendant l'exercice 2003-2004.

13.7_ Le comité de la formation professionnelle

Formation

C.G. 20/06/02

Les membres

Me François Fontaine, président

Me Nicole Gibeau, vice-présidente

Me Charles Belleau

Me Joëlle Boisvert

Me Maurice Cloutier

Me Pierre Gagnon

Me Catherine La Rosa (démission en septembre 2003)

Me Carleton Monk (démission en septembre 2003)

Me Errol Payne

Me Isabelle Roy

Me Bernard Synnott

Autres participants

M. Claude Ducharme

Me Lise Tremblay

Le nombre de séances

Audition : dix (10)

Régulières : vingt-deux (22)

Le rapport

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, Loi sur le Barreau).

13.8_ Le comité des requêtes

Le mandat

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la Loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Le greffe du Comité des requêtes a ouvert au total 113 dossiers et de ce nombre, seulement 20 ont été saisis pour audition par le Comité des requêtes.

Les membres

Me Johanne April

Me Casper Bloom, c.r.

Me Bernard Boucher

Me Daniel Bourgeois (depuis le 19 juin 2003)

Me Luc Chamberland

Me Caroline Champagne

Me Raymond Clair

Me Christian Daneau

Me Sylvie Devito (depuis le 19 juin 2003)

Me J. Michel Doyon

M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.

Me Jean-Jacques Gagnon

M. le bâtonnier Pierre Gagnon

M. le bâtonnier André Gauthier

Me Gaston Gauthier

M. le bâtonnier Francis Gervais

M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.

M. le bâtonnier Denis Jacques

Me Catherine La Rosa

Me Alain Létourneau

Me Michael D. Levinson (depuis le 19 juin 2003)

Me Claude Marchand

Me Pierre Mazurette, c.r.

Me Denis Mondor
 Me Robert Parrot
 Me Louise Poudrier-LeBel
 Me François D. Ramsay
 Me André Reinhardt
 Me Anne Robert-Payne
 Me Stéphane Rivard
 Me Claude Savoie
 Me Serge R. Simard
 Me Bernard Synnott
 Me Richard Wagner
 Me Annie Chapados, secrétaire

Le nombre de séances

Vingt (20)

Greffes du comité des requêtes	2003-2004
REQUÊTES EN INSCRIPTION	
— en vertu de l'article 67 L.B.	7
REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION	
— en vertu de/des :	
l'article 65.3 L.B.	9
l'article 70 L.B.	59
articles 70 et 72 L.B.	4
l'article 70 (122.2) L.B.	3
l'article 74 L.B.	12
l'article 122 L.B.	3
REQUÊTES EN APPEL (CFP, CE, CAP)	
— en vertu de l'article 48 L.B.	5 CFP
	4 CE
	3 CAP
VÉRIFICATION D'UN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION	
— en vertu de l'article 55.1 C.P.	4
TOTAL DES DOSSIERS OUVERTS	113

13.9_ Le comité de révision des plaintes

Formation

C.G. 27/10/94, 26/10/95, 07/03/96

Les membres

Me Charles E. Bertrand, président

Me Raymond Bérubé

Me André P. Casgrain

Me Jacques Chandonnet

Me Geneviève Cotnam (depuis le 19 juin 2003)

Me Gabriel Gaudet

Me Pierre Gourdeau

Me Claude Lemire

Me Normand Lord

Me Marie A. Pettigrew (depuis le 19 juin 2003)

M. Richard Jacques (démission le 4 décembre 2003)

M. Raoul Desmeules (depuis le 4 décembre 2003 en remplacement de M. Richard Jacques)

M. Georges Koutchougoura (depuis le 19 juin 2003)

M. Benoit Lauzière

Mme Jeannine Pelland (démission le 30 mars 2004)

Mme Jeannine Tellier-Cormier

Me Annie Chapados, secrétaire

Le nombre de séances

Vingt-deux (22) séances de travail

Le rapport

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic-adjoint de ne pas porter une plainte.

	2002-2003	2003-2004
Demandes de révision totales	180	193
Demandes de révision Montréal	124	116
Demandes de révision Québec	56	77
Avis rendus	141	191
Avis négatifs	138	186
Avis positifs	2	3
Compléments d'enquête	1	1
Désistements	0	1
Absence de juridiction	0	0

13.10_ L'arbitrage

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats	2002-2003	2003-2004
Demandes d'arbitrage	253	214
Montréal	148	108
Extérieur de Montréal	105	106
Dossiers fermés	136	77
Auditions tenues	-	134
Conclusions rendues - Sentences arbitrales		
Compte réduit	60	35
Compte maintenu	35	35
Règlement intervenu avant l'audition	10	20
Remboursement au client	13	4
Désistement de la demande	0	2
Absence de juridiction du Conseil	3	3

13.11_ Le comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

Formation

C.A. 25/10/99

16/10/2003 – Modification : ajout de juridiction quant à la médiation relative aux petites créances

Les membres

Me Paul Michaud

Me Denis F. Gauthier

Me Richard J. McConomy

Me Chantale Beaudin, secrétaire

Le nombre de séances

Cinq (5)

Le rapport

Ce service s'inscrit dans la continuité du projet pilote de conciliation à la Cour supérieure dans le cadre duquel le Barreau avait déjà accrédité deux cent cinquante (250) médiateurs. Le rôle du Barreau, dans le cadre de ce service, est d'assurer la formation et l'accréditation des médiateurs, conformément aux conditions d'accréditation adoptées par le Conseil général le 18 juin 1999.

Depuis que la Cour supérieure s'est désengagée du Service de référence en juin 2001, le Barreau dans le cadre de son service de référence à la médiation en matière civile et commerciale, par l'intermédiaire de Me Chantale Beaudin, répond à toutes les demandes de renseignements du public et de la communauté juridique.

Au 31 mars 2004, il y a au Barreau du Québec 612 médiateurs accrédités. Depuis avril 2003, 23 nouveaux médiateurs ont été accrédités.

Le 5 décembre 2003, le Conseil général adoptait la résolution 82.3 à l'effet, notamment, de reconnaître que tous les membres du Barreau qui se sont conformés aux conditions de base pour l'accréditation des médiateurs en matière civile et commerciale telles que définies par la résolution du Conseil général du 11 décembre 1998 sont des médiateurs accrédités et qu'il en sera de même pour tout membre du Barreau qui désirerait le devenir dans l'avenir.

Suite à cette résolution, la secrétaire du Comité, Me Chantale Beaudin, a fait parvenir un avis à tous les médiateurs accrédités les informant qu'ils n'avaient plus besoin de remplir les exigences additionnelles auxquelles ils s'étaient engagés, à savoir, compléter une formation complémentaire et que désormais ils pouvaient se considérer comme accrédités définitivement.

Le nombre total de médiateurs en matière civile et commerciale/barreaux de section :

Sections	Codes	2003-2004	2002-2003	
Abitibi-Témiscamingue	01	9	9	
Arthabaska	02	10	10	
Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	03	14	14	
Bedford	04	16	17	-1
Hull	05	29	27	+2
Laurentides-Lanaudière	06	41	41	
Montréal	07	248	240	+8
Québec	08	86	85	+1
Richelieu	09	23	21	+2
Saint-François	10	29	29	
Saguenay-Lac-St-Jean	11	24	24	
Mauricie	12	11	10	+1
Côte-Nord	13	4	4	
Longueuil	14	42	32	+10
Laval	15	26	26	
Total		612	589	+23

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

Au 31 mars 2004, il y a 258 avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateur aux petites créances.

Le nombre total de médiateurs aux petites créances

Sections	Codes	2003-2004
Abitibi-Témiscamingue	01	4
Arthabaska	02	6
Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	03	11
Bedford	04	3
Hull	05	9
Laurentides-Lanaudière	06	34
Montréal	07	80
Québec	08	31
Richelieu	09	18
Saint-François	10	10
Saguenay-Lac-St-Jean	11	9
Mauricie	12	2
Côte-Nord	13	3
Longueuil	14	21
Laval	15	17
Total		258

13.12_ Le comité accréditeur en médiation familiale

Formation

C.A. 29-03-94

56

Les membres

Me Sylvie Matteau, jusqu'au 7 août 2003

Me Benoît Rioux

Me Danielle Lambert

Me Violaine Belzile

Me Suzanne Clairmont, à compter du 23 octobre 2003

Le nombres de séances

Cinq (5)

Le rapport

À ce jour, il y a 465 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec dont 409 détiennent une accréditation définitive et 56, une accréditation sous conditions. Au cours du dernier exercice, 48 avocats et avocates ont reçu une accréditation en médiation familiale, répartie comme suit :

Sections	Code	Accréditations définitives	Accréditations temporaires	Révocations
Abitibi-Témiscamingue	01	0	1	0
Arthabaska	02	0	0	0
Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	03	1	0	1
Bedford	04	0	1	0
Hull	05	0	2	0
Laurentides-Lanaudière	06	2	3	0
Montréal	07	4	7	5
Québec	08	3	4	0
Richelieu	09	4	2	0
Saint-François	10	2	1	0
Saguenay-Lac-St-Jean	11	0	0	0
Mauricie	12	1	0	0
Côte-Nord	13	0	0	0
Longueuil	14	4	4	1
Laval	15	0	2	0
Total		21	27	7

Le Comité accréditeur a également traité seize (16) demandes de prolongation de délais.

13.13_ Le comité provincial sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

Formation

C.A. 06/11/96-11/12/96-17/12/96

Les membres

Me Jules Berthelot, Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Me Jocelyn Geoffroy, Abitibi-Témiscamingue

Me Daniel Champagne, Laurentides-Lanaudière

Me Catherine Claveau, Québec
Me Jean-Claude Dubé, Laval
Me Paul Faribault, Saint-François
Me Vicky Lapierre, Côte-Nord
Me Régis Gaudreault, Saguenay-Lac-St-Jean
Me Gaston Gauthier, Longueuil
Me Denys P.Godin, Mauricie
Me Martine Noreau, Montréal
Me Thomas A. Lavin, Bedford
Me Mélanie Lenneville, Richelieu
Me Suzanne Paradis, Arthabaska
Me Francine R. Pharand, Hull
Me Patrick de Niverville, observateur et conseiller juridique externe
Me Dyane Perreault, secrétaire

Le nombre de séances

Une seule séance a eu lieu en début d'année afin de permettre la mise à jour des différentes informations et interventions concernant l'exercice illégal.

Le comité exécutif sur l'exercice illégal

Les membres

Me Gaston Gauthier, président, Longueuil
Me Suzanne Paradis, Arthabaska
Me Thomas A. Lavin, Bedford
Me Catherine Claveau, Québec
Me Martine Noreau, Montréal
Me Patrick de Niverville, observateur et conseiller juridique externe
Me Dyane Perreault, secrétaire

Le nombre de séances

Cinq (5) conférences téléphoniques nous ont permis de disposer des plaintes reçues pour l'exercice illégal de la profession d'avocat.

Le rapport

Nous poursuivons les efforts pour réprimer l'exercice illégal.

Le Barreau du Québec a reçu quarante-six (46) signalements pour l'année 2003-2004. Sept (7) plaintes pénales pour exercice illégal sont toujours devant les tribunaux. Un total de dix (10) dossiers ont été traités par les sections sans compter Montréal et Québec qui assurent la gestion des plaintes dans leur territoire respectif.

Le Barreau du Québec a assuré un soutien technique à l'étude de la plainte effectuée par le Comité exécutif et un procureur en droit professionnel, afin qu'ils émettent une opinion sur sa validité eu égard aux dispositions de la *Loi sur le Barreau*.

Nous poursuivons le travail dans le dossier du Club juridique de Laval.

13.14_ Le comité du Fonds d'indemnisation

Formation

C.A. 01/04/85

Les membres

Me Paul Paradis, président

Me Frank Barnard

Me Lise Bergeron

Me Marie-Josée Corriveau

Me Jean-François Dagenais

Me Michel J. Duranleau

Me Jacques Jeansonne

Me Michèle Léger

Me Philippe Pagé

Me Jocelyn F. Rancourt

Me Michèle St-Onge

Me Mario Welsh

Me Annie Chapados, secrétaire

Le nombre de séances

Neuf (9)

Le rapport

2003-2004

Dossiers actifs au 31-03-2003	99	
Montants concernés		5 561 149,00 \$
Nouvelles réclamations	71	
Montants visés		2 757 597,00 \$
Nombre d'avocats concernés	29	
Total des dossiers actifs	170	
Montants concernés		8 318 746,00 \$
Dossiers distribués pour enquête	59	
Dossiers en voie d'être distribués	7	
Dossiers en attente du rapport du syndic	58	
Recommandations du Comité du Fonds d'indemnisation	46	
Montants concernés		366 466,00 \$
Accueillant la réclamation	30	
Montants versés		64 575,00 \$
Rejetant la réclamation	14	
Montants rejetés		292 075,00 \$
Dossiers fermés	2	
Montants		9 816,00 \$
Dossiers actifs au 31-03-2004	124	
Montants concernés		8 174 588,00 \$

Les testaments et mandats en cas d'incapacité

Les testaments et mandats en cas d'incapacité		2003-2004
Registre des testaments		
Inscriptions		2,503
Inscriptions cumulatives (depuis le 1 ^{er} décembre 1979)		97,278
Recherches		51,368
Recherches cumulatives		197,496
Testaments retracés		1,711
Registre des mandats en cas d'incapacité		
Inscriptions		1,350
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)		12,657
Recherches		2,374
Recherches cumulatives		5,778
Mandats retracés		22

13.15_ Le comité sur la sténographie

Formation

20/12/01, par législation

Les membres

Me Christiane Coulombe, présidente

Monsieur André Boudreau

Me Pierre Boyer

Madame Monique Coupal

Me Monique Fortier

Monsieur Claude Morin

Me Roger Vallières

Me Marc Sauv , secr taire

Le nombre de s ances

Douze (12)

Le rapport

Un projet de loi sur la sténographie a été adopté à l'Assemblée nationale le 20 décembre 2001 afin de créer un comité autonome à l'intérieur de la Loi sur le Barreau chargé de réglementer les sténographes à l'échelle du Québec. Ce comité est formé de trois sténographes de l'Association des sténographes officiels, de trois représentants du Barreau du Québec et d'un représentant du ministère de la Justice. Les sections locales du Barreau ont toujours juridiction en matière de réglementation des sténographes jusqu'à la mise en vigueur des dispositions de la Loi donnant juridiction au nouveau comité.

Le comité a finalisé un projet de Règlement sur les règles de fonctionnement du Comité sur la sténographie ainsi qu'un projet de Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes, lesquels projets ont été présentés à l'Office des professions du Québec pour commentaires, puis, subséquemment, au gouvernement.

D'autre part, une demande de modifications au Règlement sur la prise de dépositions en matière civile et au Règlement sur la prise de dépositions des témoins en matière pénale, visant à remédier à une situation problématique découlant de la rareté des sténographes bilingues, a été acheminée à la Direction générale des services de justice du ministère de la Justice du Québec.

Enfin, un programme d'attestation d'études collégiales en sténographie judiciaire a été transmis au ministère de l'Éducation aux fins d'agrément dudit programme.

Partie 3



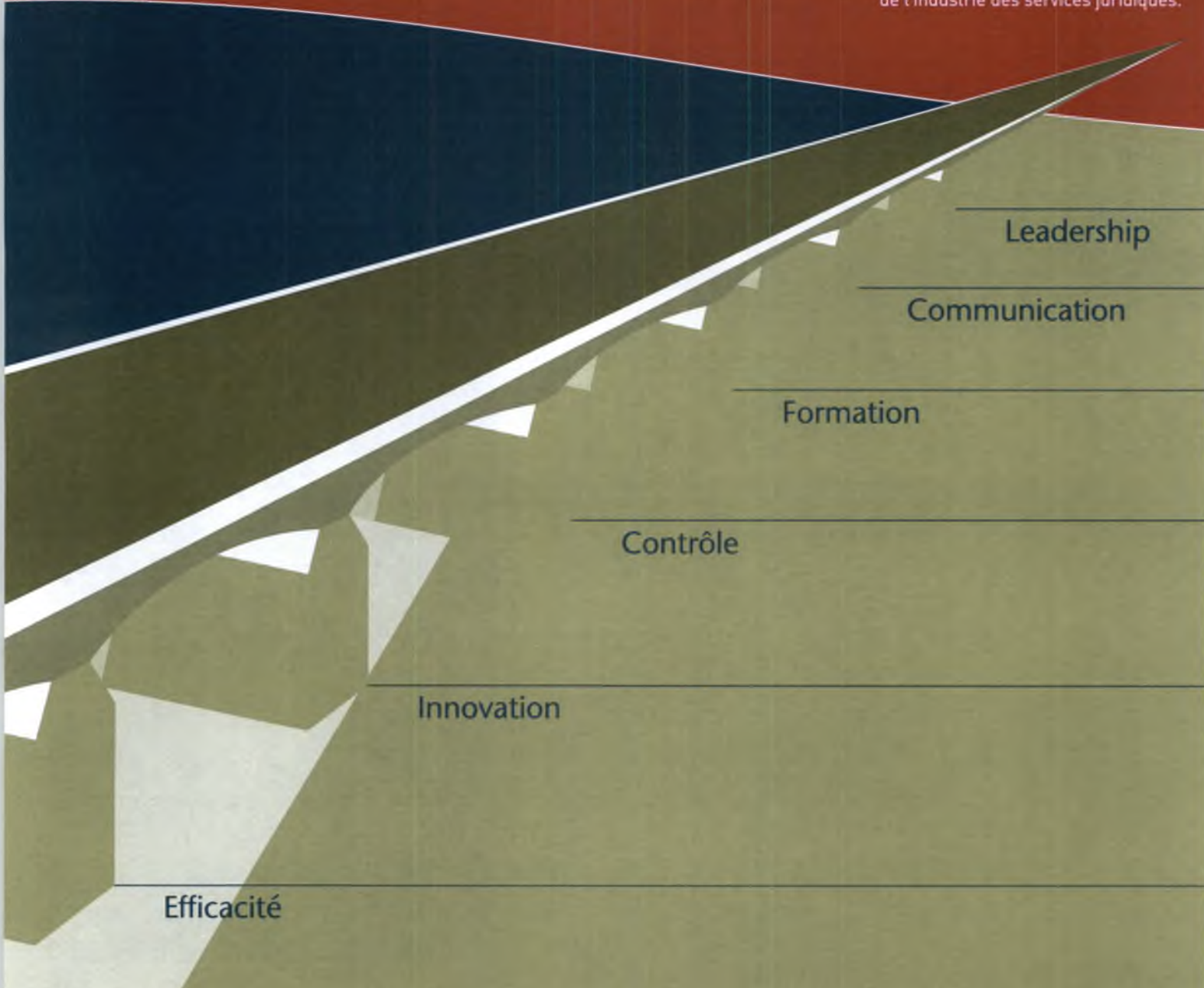
Barreau du Québec

LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES SERVICES

Vision

Le Barreau du Québec entend assumer pleinement son rôle d'intervenant clé de l'industrie des services juridiques, tant au niveau de l'offre que de la demande.

Ainsi, à tous les égards, le Barreau se positionne comme la « porte d'entrée » de l'industrie des services juridiques.



Leadership

Communication

Formation

Contrôle

Innovation

Efficacité

Mission

Le Barreau du Québec a pour mission d'assurer la protection du public à l'égard des services professionnels rendus par ses membres. Il s'acquitte de ce rôle en veillant au contrôle préventif et curatif de l'exercice de la profession d'avocat. Par ailleurs, à cause de la nature particulière de la profession d'avocat, la mission de protection du public comporte une dimension d'ordre sociétal, qui consiste dans la défense de la règle de droit et des principes démocratiques sur lesquels se fonde notre société. Le Barreau a finalement la mission de mieux faire connaître la nature et le caractère essentiel des services rendus par les avocats, de manière à favoriser un accès aussi large que possible au système de justice.

14_ LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES SERVICES

Au cours de l'année 2003-2004, le Barreau a franchi d'importants jalons dans la réalisation de son plan stratégique Horizon 2002-2005. En plus de bénéficier des efforts de quelque 60 comités, regroupant près de mille membres de la profession, le Barreau a vu ses douze services prêter activement leur concours aux différents enjeux que poursuit le Barreau afin de s'acquitter de sa mission première, la protection du public, et de réaliser sa vision, qui est de s'imposer comme un intervenant clé de l'industrie des services juridiques.

14.1_ Accroître l'EFFICACITÉ des outils de gestion et d'intervention

Nous vivons dans un monde compétitif, où chaque ressource disponible doit être exploitée avec parcimonie et efficacité. L'action du Barreau n'échappe pas à cette règle universelle. Notre quête d'une efficacité accrue s'est principalement traduite, au cours de la dernière année, par des initiatives importantes au chapitre de la technologie, de la gestion des ressources humaines et du contrôle des coûts.

Le Barreau se tourne vers les ressources technologiques pour améliorer son efficacité et celle de ses membres. Sous l'impulsion du Service des technologies de l'information, la poursuite de notre virage vers ces technologies a conduit à l'établissement des principaux paramètres du projet du Juriportail qui doit voir le jour en 2004. Le Service aux membres a pour sa part maximisé l'utilisation des outils d'information technologiques en faisant passer de trois à quinze les services de garde des avocats de la défense couvrant ainsi presque toutes les régions du Québec. Il a aussi, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates de province, mis sur pied un service de référence dans toutes les régions du Québec; élargissant ainsi les services à la population déjà existants de Montréal et de Québec. Pour les services en ligne aux membres, mentionnons la diffusion des rôles de la Cour supérieure qui se sont ajoutés à ceux de la Cour du Québec. De plus, diverses démarches ont été amorcées pour la mise en ligne des rôles des tribunaux administratifs du Québec. Quant au Service de la gestion de l'information, des efforts importants ont été déployés en vue de poursuivre la mise en place d'un important système de gestion électronique des documents : des prototypes de dossiers électroniques sont complétés, le plan de classification a été modifié et le calendrier de conservation révisé. Ce service a aussi implanté un formulaire électronique pour la consultation et le transfert des documents semi-actifs et a poursuivi le développement du fonds documentaire électronique du Centre de documentation.

Compte tenu de la nature même des activités du Barreau, il va de soi que les ressources humaines ont un rôle déterminant à jouer dans l'amélioration de notre efficacité. Ainsi, au cours de l'année, plusieurs initiatives ont été prises avec le concours du Service des ressources humaines et administration du Barreau :

- ___ déploiement d'outils d'évaluation pour les ouvertures de poste et de nouvelles embauches afin de tenir compte des nouveaux besoins et des exigences des objectifs stratégiques poursuivis par le Barreau;
- ___ réalisation de projets de planification de la main-d'œuvre au sein de quatre services, dans le but de permettre une analyse des activités et des ressources en place dans la perspective des nouveaux contextes de marché;
- ___ formation et mise à jour des connaissances des inspecteurs du Service de l'inspection professionnelle;
- ___ formation d'employés de la formation permanente pour mieux servir les diverses clientèles d'origine ethnique traitant avec le comité des équivalences;
- ___ mise en place de la structure du nouveau Service du marketing et des communications, incluant le recrutement de deux professionnels;

— analyse de la structure organisationnelle requise et processus d'embauche actif au sein du Service de recherche et de législation à la suite du départ de trois membres dont deux nommés à la magistrature;

— finalement, au Bureau du syndic, dont les activités sont au cœur de notre mission de protection du public, nous avons pris des initiatives importantes :

- nous avons recruté trois nouveaux professionnels (inspecteur-chef, syndic adjoint et avocate), de même que du personnel de soutien, en plus d'assurer le remplacement de professionnels en congé de maladie;
- nous avons complété la révision des processus de travail et de réorganisation et entrepris le travail de consolidation de l'équipe d'enquête;
- nous avons créé des équipes de travail pour les dossiers plus importants.

Pour le Barreau, la recherche de l'efficacité passe également par des efforts soutenus pour réduire nos coûts d'opérations. Une révision en profondeur des coûts liés à plus d'une douzaine d'activités clés du Barreau a été menée avec rigueur au cours du présent mandat. Ces initiatives, souvent réalisées en collaboration avec le Service des finances, ont touché tant à des volets administratifs et comptables qu'à la révision des frais pour l'obtention de documents. Bon nombre de ces actions dynamiques ont permis des économies substantielles, et, plus encore, ont conduit à une révision essentielle de nos façons de faire.

14.2_ Implanter une culture d'INNOVATION

Dans un monde en changement, la recherche de nouvelles façons de faire est une règle de survie. Le Barreau est conscient de cette réalité et a poursuivi ses efforts, au cours de 2003-2004, pour promouvoir une véritable culture de l'innovation au sein de ses rangs.

Un plan de communication organisationnelle a été développé pour permettre une transmission des nouvelles orientations au personnel. Dans ce cadre, les employés du Barreau ont tous été rencontrés afin de partager avec eux la nouvelle vision et leur donner le portrait des défis actuels. En se servant de ce plan comme guide, les directions ont été invitées à mettre en place leur propre plan de suivi auprès de leurs employés respectifs.

Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour instaurer de nouvelles façons de faire au sein du Bureau du syndic, notamment par une nouvelle approche d'intervention à l'égard de certaines problématiques et entre les syndics adjoints et les inspecteurs, dans le cadre des dossiers à caractère économique.

14.3_ Réviser les processus de CONTRÔLE de la profession

Pour le Barreau, le contrôle de l'exercice de la profession est une démarche proactive, qui vise à garantir une qualité professionnelle irréprochable, dans l'intérêt des justiciables tout autant que dans celui des membres de la profession. C'est en ce sens que le Service de l'inspection professionnelle, le Bureau du syndic et le Service des greffes doivent concerter leur action.

Devant les nouvelles problématiques incontournables, une importante révision des processus des greffes a été menée. L'introduction de mesures ponctuelles a rapidement donné lieu à des résultats concrets : diminution de moitié du nombre de poursuites en responsabilités contre le Barreau et réduction substantielle des honoraires professionnels liés aux contestations judiciaires.

D'énergiques mesures ont également été mises en place du côté du Bureau du syndic afin d'améliorer l'uniformisation des processus de gestion. L'amélioration des communications et de la transmission de l'information entre le Bureau du syndic et le Service de l'inspection professionnelle a été jumelée à la révision du rôle du représentant du Bureau du syndic pour les perquisitions dans les bureaux d'avocats, à l'analyse du rôle des syndics correspondants, et finalement, à la révision de divers processus administratifs.

Finalement, sous la responsabilité du Service de recherche et de législation, deux nouveaux règlements relatifs à l'exercice de la profession en société par actions et en multidisciplinarité ont été prépubliés : le *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité* et le *Règlement modifiant le Code de déontologie des avocats*. Ces nouvelles façons de pratiquer le droit nécessitent l'élaboration d'un nouveau Guide de déontologie comportant des outils et des pistes de solution visant à permettre aux avocats de respecter leurs obligations déontologiques.

14.4_ Réformer et consolider la FORMATION

Dans un monde en transformation, la formation est une règle de survie. L'actualisation continue des connaissances et des habiletés est la seule façon d'assurer la pertinence et d'optimiser la valeur des services rendus par nos membres.

C'est dans cet esprit que nous avons poursuivi, au cours de la dernière année, le travail lié à la transformation du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau. Le dépôt du modèle de connaissances/compétences (Phase I) ainsi que les consultations pour le développement du contenu du nouveau programme (Phase II) ont eu lieu. Grâce au travail continu de cinq comités sectoriels, le développement du nouveau programme se poursuit; la mise en place étant prévue pour l'année scolaire 2005-2006. L'actualisation de la nouvelle mission de l'École du Barreau se fait en étroite synergie avec le milieu (partenaires, facultés de droit, associations étudiantes, clientèles diverses). Pour soutenir l'ensemble de ces changements, l'École du Barreau développe une approche stratégique de communication pour la période 2004-2006.

Pour ce qui est de la formation permanente, le nombre d'activités normales est passé de 117 à 180 au cours de l'année. Par ailleurs, l'arrimage de la formation permanente à la formation professionnelle sera certes une priorité pour l'année 2004-2005.

14.5_ Développer les COMMUNICATIONS en synergie avec nos clientèles

Aujourd'hui, la communication est un ingrédient essentiel de toute activité de gestion. Elle permet d'en accroître la portée et l'efficacité de façon significative. Au Barreau, les communications visent à bien faire connaître notre présence et notre mission au grand public, créant ainsi des conditions propices au développement de la profession. L'année qui s'écoule a été particulièrement prolifique à cet égard. Dès l'automne 2003, nous avons lancé une importante campagne sur l'Assurance juridique. Aux ressources financières du Barreau se sont conjuguées celles que nous avons obtenues grâce aux ententes conclues avec d'importants partenaires. Cette campagne a été diffusée sur différents supports médias (télévision, Internet, imprimés) et complétée par des outils d'information et de promotion ainsi que par des relations de presse. Cette initiative de grande envergure pour le Barreau a aussi pris la forme de rencontres avec de nombreux courtiers d'assurance ainsi que des assureurs dans diverses régions du Québec.

Deux autres projets ont aussi été mis en place pour supporter les membres dans leur positionnement face aux nouveaux marchés émergents. Nous avons ainsi réalisé deux marchés pilotes sur la médiation civile et commerciale au Saguenay-Lac-St-Jean, et sur la justice administrative, dans la région de Québec.

Finalement, le Barreau a entrepris une importante réflexion devant mener à l'adoption d'un plan directeur de communication basé sur la gestion de la réputation. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de communication viseront à synergiser l'ensemble des efforts réalisés par le Barreau, ses composantes et ses membres.

14.6_ Affirmer notre LEADERSHIP dans un monde en changement

En période de changements sociaux, politiques et économiques profonds, il est nécessaire que des organismes se lèvent pour indiquer les chemins qui mènent vers le mieux-être collectif. Le Barreau assume certes ce rôle d'organisme-phare qui correspond au volet sociétal

de sa mission. Il apporte de la sorte un soutien important à nos institutions démocratiques et contribue au maintien de la règle de la primauté du droit.

Ainsi, le Barreau, par son Service de recherche et de législation a, encore cette année, été très présent au niveau des interventions législatives. Près de 60 interventions législatives principalement sous forme de lettres du bâtonnier adressées au ministre responsable ont été produites. Parmi les principales interventions, on note la demande d'adoption d'un règlement excluant certaines activités de l'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et des commentaires concernant la *Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants* (projet de loi 21).

Certaines interventions concernent davantage l'administration de la justice, notamment nous avons émis des commentaires sur les *Règles de pratique de la Cour supérieure en matière civile* et d'autres concernant les tarifs et droits de greffe. En ce qui a trait à l'exercice de la profession et les conditions de pratique, on compte notamment les représentations en matière de procédures civiles relatives au délai d'inscription.

Le Barreau a aussi produit quinze mémoires, dont celui concernant le mariage et la reconnaissance des unions de conjoints de même sexe et celui sur le projet de loi C-20 concernant la protection des enfants et d'autres personnes vulnérables, en matière criminelle. Il faut aussi mentionner, le mémoire sur le projet de loi 35 relatif aux modifications à apporter à la Loi sur la justice administrative et le Rapport final du Comité ad hoc du Comité en droit criminel sur les mégaprocès.

Finalement, les représentants du Barreau ont participé à une dizaine de commissions parlementaires à Québec et à Ottawa, sur divers projets de lois.

Le leadership du Barreau s'exerce encore par les nombreuses collaborations et les divers partenariats que notre ordre propose et conclut avec divers autres intervenants. En plus des partenariats avec divers ministères et milieux sociaux et économiques concernés par la justice et le droit, cette façon de faire a, par exemple, permis d'établir, avec la Chambre des notaires, un guichet unique pour le Registre des testaments et des mandats. Elle nous a amenés à ouvrir l'offre de cours de la formation permanente à de nouvelles clientèles, tant du domaine juridique, financier ou de la santé et à développer des cours en partenariat avec des universités de même qu'avec une firme privée. Le Barreau participe également au développement du projet du système de comparution par audioconférence sous l'égide du ministère de la Justice du Québec et maintient une collaboration étroite avec d'autres ordres professionnels pour l'élaboration de protocoles d'ententes notamment au niveau de l'indemnisation, de l'arbitrage de comptes et de l'assurance responsabilité.

Les communications jouent également un rôle important pour exprimer le leadership du Barreau. Au plan institutionnel, en 2003-2004, des efforts importants ont été déployés afin de mettre à l'avant-plan médiatique les actions du Barreau du Québec ainsi que le rôle du bâtonnier : une firme indépendante a d'ailleurs évalué ces retombées médiatiques à plus d'un million de dollars.

Le leadership véritable suppose finalement une information de qualité et une lecture actualisée des attentes et des tendances. En ce sens, le Barreau a entrepris de mettre en place des observatoires sur l'industrie. À l'initiative du Service aux membres et avec l'appui financier de la Corporation de services, un rapport sur l'employabilité des avocats au sein des PME a été déposé.

L'ensemble de ces réalisations n'aurait pu être possible sans l'engagement soutenu des différents services et nombreux comités du Barreau. La direction générale tient à les remercier pour l'effort remarquable dont ils ont fait preuve dans le présent exercice afin de rencontrer les objectifs du Plan stratégique. De la même manière, nos efforts auraient été vains sans le support indéfectible de nos différents partenaires. Nous les remercions et les invitons à poursuivre leur engagement avec nous. Nos résultats démontrent que le travail de fond amorcé porte déjà ses fruits.

15_ LES COMITÉS NON STATUTAIRES (AVISEURS) ACTIFS DU BARREAU

Près de mille avocates et avocats participent de façon concrète et assidue aux 60 comités du Barreau du Québec. En cela, ils s'associent clairement aux valeurs véhiculées par le Barreau en matière de leadership, de travail d'équipe et d'efficacité.

En effet, le Barreau étant un organisme d'avenir, il cherche à déceler, à aiguiller et à maîtriser le changement. Comme le Barreau est également un organisme collégial, il rayonne grâce aux avocates et avocats qui lui prêtent leur concours, leur talent, leur expertise et leur énergie.

Le Barreau puise des forces inestimables dans la qualité des nombreuses collaborations qu'il suscite. Les travaux de ses comités impressionnent tout autant par leur ampleur que par leur diversité.

La liste des comités non statutaires (aviseurs)

1. Le comité d'accès à la profession
2. Le comité des résolutions
3. Le comité sur la Revue du Barreau
4. Le comité de déontologie
5. Le comité de nomination de la Médaille et des Mérites du Barreau
6. Le comité sur les femmes dans la profession
7. Le comité sur la mondialisation et les technologies
8. Le comité sur l'indemnisation et la comptabilité en fidéicomis
9. Le comité consultatif sur la formation permanente
10. Le comité ad hoc en déontologie/pratique en multidisciplinarité
11. Le comité SPA (société par actions)/SENCRL (société en nom collectif à responsabilité limitée)
12. Le comité sur la santé et sécurité au travail
13. Le comité bipartite (ministère de la Justice du Canada/Barreau du Québec)
14. Le comité bipartite (ministère de la Justice du Québec/Barreau du Québec)
15. Le comité sur les communautés culturelles
16. Le comité en droit criminel
17. Le comité en droit municipal
18. Le comité sur le droit en regard des peuples autochtones
19. Le comité de liaison des cours municipales et du Barreau du Québec
20. Le comité sur le droit de la famille
21. Le comité sur le droit des sûretés
22. Le comité sur la procédure civile
23. Le comité sur les sociétés et les personnes morales
24. Le comité sur la faillite et l'insolvabilité
25. Le comité en droit du travail
26. Le comité sur le droit de l'environnement
27. Le comité sur la législation et l'administration fiscale
28. Le comité sur les tribunaux administratifs
29. Le comité sur le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels

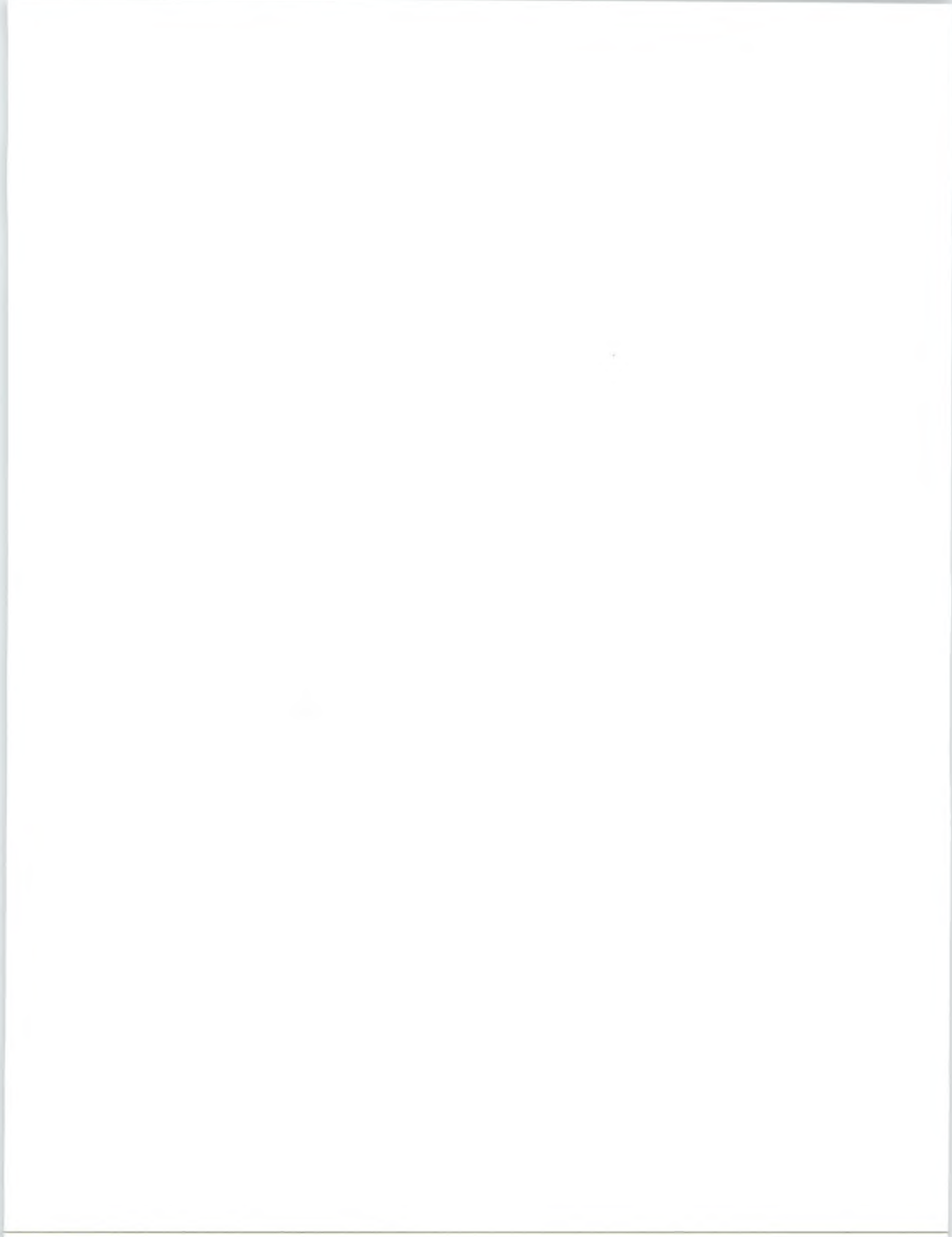
30. Le comité de liaison – Barreau du Québec et Commission des lésions professionnelles
31. Le comité sur la médiation
32. Le comité sur la gouvernance du Barreau du Québec
33. Le comité des avocates et avocats de l'Administration publique et parapublique
34. Le comité sur la planification de la retraite
35. Le comité des avocates et avocats de l'entreprise
36. Le comité sur le développement de la profession
37. Le comité organisateur du congrès
38. Le sous-comité sur la mondialisation et les services institutionnels
39. Le groupe de travail dans le domaine du Droit du transport
40. Le groupe de travail sur le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée
41. Le groupe de travail du Barreau du Québec sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes
42. Le groupe de travail sur le projet de loi 107 intitulé « Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier »
43. Le groupe de travail sur l'accès à l'information
44. Le groupe de travail sur la représentation par avocat devant les tribunaux administratifs
45. La Table de concertation des jeunes avocats et avocates

Partie 4



Barreau du Québec

LES ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 2004, l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus libre du fonds général, les états des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble, l'état des revenus, dépenses et surplus réservés du fonds d'indemnisation et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal
Le 19 mai 2004

FONDS GÉNÉRAL

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003		2004	2003
REVENUS			DÉPENSES		
Cotisations	16 728 780 \$	16 816 627 \$	Recherche	222 310\$	209 158\$
Vente de publicité - Journal Barreau	590 666	500 806	Syndic	4 350 251	4 068 407
Registre des testaments	597 500	404 336	Inspection professionnelle	747 510	684 519
			Marketing et communications	1 774 596	1 731 250
			Journal Barreau	887 463	782 095
			Services aux membres et aux groupements d'avocats	595 264	564 825
				8 577 394	8 040 254
			AUTRES DÉPENSES		
Congrès	336 766	288 826	Congrès et affiliations	567 883	609 673
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	44 666	41 417	Conseils et comités	639 808	637 749
Contribution à la campagne de publicité	150 000			1 207 691	1 247 422
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	267 910	295 000	Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	5 782 398	5 636 055
			Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	201 650	196 060
			FRAIS GÉNÉRAUX		
Honoraires de gestion	292 380	221 000	Direction générale	2 632 839	1 691 291
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	106 371	135 070	Finances	671 196	626 458
Comité des équivalences	98 093	60 885	Informatique	894 103	876 932
Accréditation en médiation	2 925	1 625	Ressources humaines et services administratifs	504 388	476 386
Revenus divers	19 242	27 361	Gestion de l'information	454 384	416 074
Total des revenus	19 235 299	18 792 953	Greffes et registrariat	1 350 677	1 402 859
				6 507 587	5 490 000
			Moins : frais généraux répartis	963 268	949 554
				5 544 319	4 540 446
			Total des dépenses	21 313 452	19 660 237
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses				(2 078 153)	(867 284)

FONDS GÉNÉRAL

Surplus réservés

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

						2004	2003
	Acquisitions d'immobilisations	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Réserve pour autoprotection des dirigeants	Projet d'infrastructure à clé publique	Restructuration du tableau de l'ordre	Total	Total
Solde au début	471 550\$	1 700 000\$	\$	200 000\$	50 000\$	2 421 550\$	2 403 525\$
Virement du surplus libre	362 590	311 530	461 000			1 135 120	2 171 550
	834 140	2 011 530	461 000	200 000	50 000	3 556 670	4 575 075
Virement au surplus libre	471 550	1 700 000	200 000			2 371 550	2 153 525
Solde à la fin	362 590	311 530	261 000	200 000	50 000	1 185 120	2 421 550

Surplus investis en immobilisations et surplus libre

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Investis en immobilisations	Libre	2004	2003
			Total	Total
Solde au début	658 291\$	1 567 355\$	2 225 646\$	3 110 955\$
Modification comptable (note 2)		(540 231)	(540 231)	(540 231)
Solde redressé	658 291	1 027 124	1 685 415	2 570 724
Acquisitions de l'exercice	529 673	(529 673)		
Virement des surplus réservés		2 371 550	2 371 550	2 153 525
	1 187 964	2 869 001	4 056 965	4 724 249
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(359 874) ^(a)	(1 718 279)	(2 078 153)	(867 284)
Virement aux surplus réservés		(1 135 120)	(1 135 120)	(2 171 550)
Solde à la fin	828 090	15 602	843 692	1 685 415

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

FONDS GÉNÉRAL

Bilan

au 31 mars 2004

2004 2003

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	291 498\$	244 651\$
Débiteurs (note 5)	291 364	549 197
Avances à d'autres fonds, sans intérêt (note 6)	48 285	178 878
Frais payés d'avance	140 480	97 989
Portion à court terme des placements (note 7)	6 242 128	7 233 065
Portion à court terme de l'effet à recevoir	209 028	164 544
	7 222 783	8 468 324
Avances à Juriportail Inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %, encaissable au plus tard le 31 janvier 2008	298 000	
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	137 153	137 153
Placements (note 7)	5 210 148	4 520 773
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 3,64 % (3,54 % en 2003), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	908 988	918 712
Immobilisations (note 8)	828 090	658 291
	14 605 162	14 703 253

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et frais courus	2 451 393	1 444 139
Provision pour vacances à payer	540 231	540 231
Cotisations à remettre aux barreaux de section	897 764	860 897
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	1 936 740	2 650 343
Cotisations à remettre à l'Office des professions	182 649	167 164
Cotisations reportées	4 357 112	3 589 522
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	75 875	72 960
Dus à d'autres fonds et entités, sans intérêt (note 9)	243 436	252 890
	10 685 200	9 578 146
Charge de retraite à payer	1 891 150	1 018 142
	12 576 350	10 596 288

SURPLUS

Réservés	1 185 120	2 421 550
Investis en immobilisations	828 090	658 291
Libre	15 602	1 027 124
	2 028 812	4 106 965
	14 605 162	14 703 253

Pour le conseil,

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

REVENUS

Intérêts sur les comptes en fidéicommis	2 133 791\$	1 719 555\$
Formation permanente	1 015 745	1 742 995
Annonces et abonnements	11 363	14 151
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	97 522	118 577
Subventions		
Ministère de la Justice du Canada (Revue du Barreau)		25 000
Université McGill (Revue du Barreau)		5 000
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle		93 750
	3 258 421	3 719 028

DÉPENSES

Recherche	653 689	691 960
Formation permanente	1 191 363	1 318 218
Aide à la recherche	47 592	42 028
Information juridique	293 113	1 244 185
Centre d'accès à l'information juridique	640 000	600 000
Projets spéciaux	113 495	85 534
Frais généraux	593 647	549 314
	3 532 899	4 531 239
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(274 478)	(812 211)

Surplus réservés et surplus investis en immobilisations

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Réserve générale	Investis en immobilisations	Total	Total
Solde au début	622 385\$	1 107 620\$	194 828\$	1 924 833\$	2 687 044\$
Modification comptable (note 2)		(53 709)		(53 709)	(53 709)
Solde redressé	622 385	1 053 911	194 828	1 871 124	2 633 335
Acquisitions de l'exercice		(84 368)	84 368		
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000		50 000	50 000
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(192 122)	(82 356) ^(a)	(274 478)	(812 211)
Virement	281 305	(281 305)			
Solde à la fin	903 690	546 116	196 840	1 646 646	1 871 124

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Bilan

au 31 mars 2004

2004 2003

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	67 938\$	85 436\$
Débiteurs (note 10)	256 322	340 505
Frais payés d'avance		3 008
Avances au fonds général, sans intérêt		38 000
Portion à court terme des placements (note 11)	529 239	423 216
	853 499	890 165
Placements (note 11)	1 493 346	1 529 569
Immobilisations (note 8)	196 840	194 828
	2 543 685	2 614 562

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et frais courus	458 238	439 754
Provision pour vacances à payer	53 709	53 709
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique (Éducaloi) (note 12)	17 650	17 650
Revenus perçus par anticipation	152 904	107 134
Dus à la Fondation du Barreau, sans intérêt	3 234	
Dus au fonds général, sans intérêt	38 126	
	723 861	618 247
Charge de retraite à payer	173 178	125 191
	897 039	743 438

SURPLUS

Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	903 690	622 385
Réserve générale	546 116	1 053 911
Investis en immobilisations	196 840	194 828
	1 646 646	1 871 124
	2 543 685	2 614 562

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

REVENUS

Fonds général		
Loyer	455 390\$	417 264\$
Fonds d'études juridiques		
Loyer	80 244	75 396
Fonds de formation professionnelle		
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble	336 204	316 968
Location	453 421	393 288
Intérêts sur l'encaisse	5 770	1 014
Amortissement de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
	1 347 454	1 220 355

DÉPENSES

Opérations	1 271 747	1 163 196
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général	44 666	41 417
	1 316 413	1 204 613
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	31 041	15 742

Surplus investis en immobilisations et déficit

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

	Surplus investis en immobilisations	Déficit	Total	Total
Surplus (déficit) au début	2 708 685\$	(63 447)\$	2 645 238\$	2 679 496\$
Versements sur l'effet à payer au fonds général	164 544	(164 544)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Acquisitions de l'exercice	5 014	(5 014)		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(218 777) ^(a)	249 818	31 041	15 742
Surplus (déficit) à la fin	2 659 466	(33 187)	2 626 279	2 645 238

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Bilan

au 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	193 169\$	61 698\$
Loyers à recevoir	18 399	16 546
Avances au fonds de formation professionnelle, sans intérêt	6 125	
Taxes payées par anticipation	57 132	53 330
	274 825	131 574
Immobilisations (note 8)	4 043 776	4 273 964
	4 318 601	4 405 538
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	106 975	56 600
Dus au fonds général, sans intérêt	1 735	138 423
Portion à court terme de l'apport reporté	16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer	209 028	164 544
	334 163	375 992
Dus au fonds général, sans intérêt	137 153	137 153
Apport reporté (note 13)	312 018	328 443
Effet à payer au fonds général, 3,64 % (3,54 % en 2003), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	908 988	918 712
	1 692 322	1 760 300
SURPLUS		
Surplus investis en immobilisations	2 659 466	2 708 685
Déficit	(33 187)	(63 447)
	2 626 279	2 645 238
	4 318 601	4 405 538

FONDS D'INDEMNISATION

Revenus, dépenses et surplus réservés

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

REVENUS

Cotisations	498 759 \$	484 644 \$
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	261 718	269 950
Recouvrement d'indemnités	5	2 049
	760 482	756 643

DÉPENSES

Cotisations au Plan national d'indemnisation	40 748	39 560
Indemnités	318 536	833 738
Traitements et avantages sociaux	25 493	25 330
Honoraires juridiques	5 322	9 792
Frais de comité	4 880	6 528
Frais de bureau	730	1 451
Honoraires de vérification	3 750	3 650
Frais généraux provenant du fonds général	69 691	74 192
	469 150	994 241
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	291 332	(237 598)
Surplus réservés au début	2 834 376	3 071 974
Surplus réservés à la fin	3 125 708	2 834 376

Bilan

au 31 mars 2004

2004 2003

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	81 179 \$	10 339 \$
Intérêts courus	93 158	65 182
Avances au fonds général, sans intérêt	191 891	141 082
Portion à court terme des placements (note 14)	1 302 957	985 997
	1 669 185	1 202 600
Placements (note 14)	3 836 769	3 741 174
	5 505 954	4 943 774

PASSIF

Passif à court terme

Frais courus	283 781	216 182
Indemnités à payer	45 417	76 545
Provision pour indemnités (note 16)	1 886 960	1 660 659
Cotisations reportées	164 088	156 012
	2 380 246	2 109 398

SURPLUS RÉSERVÉS

3 125 708	2 834 376
5 505 954	4 943 774

BILAN CUMULÉ

au 31 mars 2004

2004 2003

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total d'indemnisation	Total	Total
ACTIF							
Actif à court terme							
Encaisse	291 498\$	67 938\$	193 169\$		\$ 552 605\$	81 179\$	633 784\$
Débiteurs	291 364	256 322	18 399		566 085	93 158	659 243
Avances à d'autres fonds							
Fonds général, sans intérêt						191 891	
Fonds d'études juridiques, sans intérêt	38 126			(38 126)			
Fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	1 735			(1 735)			
Fonds de formation professionnelle, sans intérêt	8 424		6 125		14 549	14 549	40 455
Frais payés d'avance	140 480		57 132		197 612	197 612	154 327
Portion à court terme des placements	6 242 128	529 239			6 771 367	1 302 957	8 074 324
Portion à court terme de l'effet à recevoir	209 028			(209 028)			
	7 222 783	853 499	274 825	(248 889)	8 102 218	1 669 185	9 579 512
Avance à Juriportail Inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %, encaissable au plus tard le 31 janvier 2008	298 000				298 000		298 000
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	137 153			(137 153)			
Placements	5 210 148	1 493 346			6 703 494	3 836 769	10 540 263
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 3,64 % (3,54 % en 2003), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	908 988			(908 988)			
Immobilisations	828 090	196 840	4 043 776		5 068 706	5 068 706	5 127 083
	14 605 162	2 543 685	4 318 601	(1 295 030)	20 172 418	5 505 954	25 486 481
PASSIF							
Passif à court terme							
Comptes fournisseurs et frais courus	2 451 393	458 238	106 975		3 016 606	283 781	3 300 387
Provision pour vacances à payer	540 231	53 709			593 940		593 940
Cotisations à remettre aux barreaux de section	897 764				897 764		860 897
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	1 936 740				1 936 740		2 650 343
Cotisations à remettre à l'Office des professions	182 649				182 649		167 164
Indemnités à payer						45 417	76 545
Provision pour indemnités						1 886 960	1 886 960
Cotisations reportées	4 357 112				4 357 112	164 088	4 521 200
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique (Éducaloi)		17 650			17 650		17 650
Revenus perçus par anticipation		152 904			152 904		107 134
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	75 875				75 875		72 960
Dus au fonds général, sans intérêt		38 126	1 735	(39 861)			
Dus au fonds d'études juridiques, sans intérêt							
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt	191 891				191 891		
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	47 794	3 234			51 028		57 465
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	3 751				3 751		16 343
Portion à court terme de l'apport reporté			16 425		16 425		16 425
Versements sur l'effet à payer			209 028	(209 028)			
	10 685 200	723 861	334 163	(248 889)	11 494 335	2 380 246	13 682 690
Dus au fonds général, sans intérêt			137 153	(137 153)			
Charge de retraite à payer	1 891 150	173 178			2 064 328		2 064 328
Apport reporté			312 018		312 018		328 443
Effet à payer au fonds général, 3,54 % (6,1 % en 2002), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement			908 988	(908 988)			
	12 576 350	897 039	1 692 322	(1 295 030)	13 870 681	2 380 246	16 059 036
SURPLUS							
Réservés	1 185 120	1 449 806			2 634 926	3 125 708	5 760 634
Investis en immobilisations	828 090	196 840	2 659 466		3 684 396	3 684 396	3 561 804
Libres	15 602		(33 187)		(17 585)	(17 585)	909 968
	2 028 812	1 646 646	2 626 279	-	6 301 737	3 125 708	9 427 445
	14 605 162	2 543 685	4 318 601	(1 295 030)	20 172 418	5 505 954	25 486 481

REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total d'indemnisation	Fonds Total	Total
REVENUS							
Cotisations	16 728 780\$	\$	\$		\$16 728 780\$	498 759\$	17 227 539\$
Vente de publicité - Journal Barreau	590 666				590 666		590 666
Registre des testaments	597 500				597 500		597 500
Congrès	336 766				336 766		336 766
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	44 666			(44 666)			
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss		2 133 791			2 133 791		2 133 791
Formation permanente		1 015 745			1 015 745		1 015 745
Annonces et abonnements		11 363			11 363		11 363
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	267 910	97 522	5 770		371 202	261 718	632 920
Subventions à la Revue du Barreau							30 000
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle							93 750
Honoraires de gestion	292 380				292 380		292 380
Contribution à la campagne de publicité	150 000				150 000		150 000
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	106 371				106 371	5	106 376
Comité des équivalences	98 093				98 093		98 093
Accréditation en médiation	2 925				2 925		2 925
Location			989 055	(535 634)	453 421		453 421
Fonds de formation professionnelle							
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble			336 204		336 204		336 204
Amortissement de l'apport reporté			16 425		16 425		16 425
Revenus divers	19 242				19 242		19 242
	19 235 299	3 258 421	1 347 454	(580 300)	23 260 874	760 482	24 021 356
							23 954 902
DÉPENSES							
Services							
Recherche et aide à la recherche	222 310	701 281		(31 980)	891 611		891 611
Syndic	4 350 251			(156 036)	4 194 215		4 194 215
Inspection professionnelle	747 510			(15 900)	731 610		731 610
Marketing et communications	1 774 596			(23 124)	1 751 472		1 751 472
Journal Barreau	887 463			(2 894)	884 569		884 569
Services aux membres et aux groupements d'avocats	595 264			(32 088)	563 176		563 176
Formation permanente		1 191 363		(30 180)	1 161 183		1 161 183
Information juridique		293 113		(27 444)	265 669		265 669
Centre d'accès à l'information juridique		640 000			640 000		640 000
Projets spéciaux		113 495			113 495		113 495
Indemnités						318 536	318 536
AUTRES DÉPENSES							
Congrès et affiliations	567 883				567 883		567 883
Conseils et comités	639 808				639 808		639 808
Frais d'administration - fonds d'indemnisation						40 175	40 175
Cotisations au Plan national d'indemnisation						40 748	40 748
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	5 782 398				5 782 398		5 782 398
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	201 650				201 650		201 650
Frais généraux	5 544 319	593 647		(215 988)	5 921 978	69 691	5 991 669
Frais d'opération de la Maison du Barreau			1 271 747		1 271 747		1 271 747
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général			44 666	(44 666)			
	21 313 452	3 532 899	1 316 413	(580 300)	25 582 464	469 150	26 051 614
							25 856 253
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses							
	(2 078 153)	(274 478)	31 041	-	(2 321 590)	291 332	(2 030 258)
							(1 901 351)

FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(2 030 258)\$	(1 901 351)\$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	677 432	716 246
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Perte à la cession de placements	14 584	42 535
Augmentation (diminution) des créances diverses et des intérêts courus	312 187	(555 189)
Augmentation des frais payés d'avance	(43 285)	(6 066)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	1 143 712	(50 000)
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	(31 128)	76 545
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	226 301	(301 326)
Augmentation (diminution) des cotisations reportées	775 666	(389 277)
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	45 770	(9 165)
Augmentation des honoraires à payer	2 915	1 980
Augmentation de la charge de retraite à payer	920 995	408 705
Rentrées (sorties) nettes de fonds	1 998 466	(1 982 788)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Avances à Juriportail Inc.	(298 000)	
Placements	(195 377)	1 694 668
Avances au fonds de formation professionnelle	25 906	5 418
Immobilisations	(619 055)	(537 091)
Cotisations à remettre aux barreaux de section	36 867	25 063
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	(713 603)	841 920
Cotisations à remettre à l'Office des professions	15 485	39 639
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(6 437)	6 865
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec	(12 592)	8 349
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(1 766 806)	2 084 831
Augmentation de l'encaisse	231 660	102 043
Encaisse au début	402 124	300 081
Encaisse à la fin	633 784	402 124

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2004

1 – Statuts et objectif de l'organisme

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 – Modification comptable

Au cours de l'exercice, le Barreau a comptabilisé rétroactivement les vacances à payer. Ce changement a entraîné une augmentation de la provision pour vacances à payer et une diminution des surplus libres de 593 940 \$ (540 231 \$ au fonds général et 53 509 \$ au fonds d'études juridiques).

3 – Conventions comptables

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

FONDS D'INDEMNISATION

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

3 – Conventions comptables (suite)

États financiers

Ces états financiers n'incluent ni les éléments d'actif et de passif ni les opérations des fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle, puisque des états financiers distincts sont préparés annuellement pour ces fonds.

Immobilisations et amortissements

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds qui en fait l'utilisation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Aménagement des locaux – fonds général	10 ans
Ordinateur	5 ans
Logiciels	5 ans
Équipement informatique	3 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue à l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général et du fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, ainsi que toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

Contribution au fonds de formation professionnelle

Le fonds général contribue au fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de ce fonds.

3 – Conventions comptables (suite)

Surplus du fonds d'indemnisation

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. Puisque les bénéfices et avantages du fonds sont réservés aux membres participant au fonds d'assurance responsabilité professionnelle, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 17.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. Le fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. Ce fonds est financé en partie par le ministère de l'Éducation qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de la fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers du fonds de formation professionnelle ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18.

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

INSTRUMENTS FINANCIERS À COURT TERME :

L'encaisse, les créances diverses, les intérêts courus et les taxes à la consommation, les comptes fournisseurs et frais courus, les provisions pour vacances à payer, les cotisations à remettre aux barreaux de section, au Centre d'accès à l'information juridique et à l'Office des professions, les indemnités à payer, les honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA ») sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;

PLACEMENTS :

- ___ La juste valeur de la quote-part des coupons détachés et des obligations résiduelles, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes et des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur;
- ___ La juste valeur des bons du Trésor est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;
- ___ La juste valeur du dépôt en fidéicomis est équivalente à la valeur comptable en raison du taux d'intérêt variable.

AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS :

La juste valeur des avances au Fonds de formation professionnelle, des dus à la Fondation du Barreau du Québec, des dus à La Corporation de services du Barreau du Québec et des avances – projet Educaloi n'a pu être déterminée, puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

4 – Réserve pour autoprotection des dirigeants

La police d'assurance des administrateurs et dirigeants du Barreau prenant fin le 30 juin 2003, et considérant le caractère excessif et déraisonnable des offres de maintien, de renouvellement ou de remplacement de ladite police, le Comité administratif, par résolution no 66 adoptée le 27 juin 2003, a décidé d'affecter au début de chacun des exercices 2004, 2005 et 2006 un montant de 461 000 \$, créant ainsi une réserve permettant au Barreau d'assumer par litige, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, les frais de défense et la défense des personnes désignées au sens de la dernière police d'assurance en vigueur qui sont poursuivies par un tiers pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions, de même que le paiement de dommages et intérêts ou d'une indemnité en compensation du préjudice causé par cet acte.

5 – Fonds général – débiteurs

	2004	2003
Créances diverses	224 843\$	129 009\$
Intérêts courus	66 521	71 816
Taxes à la consommation		348 372
	291 364	549 197

6 – Fonds général – avances à d'autres fonds

	2004	2003
Fonds d'études juridiques	38 126\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble	1 735	138 423
Fonds de formation professionnelle	8 424	40 455
	48 285	178 878

7 – Fonds général – placements

	2004	2003
Quote-part de 26,17 % (21,70 % en 2003) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales, paragouvernementales et d'une société ouverte canadienne détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2004 de 5,14 % (5,66 % au 31 mars 2003), échéant de juin 2004 à avril 2012 (mai 2003 à avril 2012 en 2003), au coût (valeur du marché 5 146 559 \$; 3 772 791 \$ en 2003)	4 907 472\$	3 635 045\$
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 502 691 \$; 382 668 \$ en 2003)	416 714	425 395
Actions de sociétés ouvertes étrangères, au coût (valeur du marché 829 663 \$; 711 129 \$ en 2003)	879 807	933 398
Bons du Trésor canadien, 1,85 %, échéant en mai et juin 2004	4 888 283	
Dépôt en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %	360 000	360 000
Dépôt à terme, 2,75 %		6 400 000
	11 452 276	11 753 838
Portion disponible à court terme	6 242 128	7 233 065
	5 210 148	4 520 773

8 – Immobilisations

2004

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Fonds général				
Mobilier et équipement	130 035\$	56 940\$	73 095\$	29 497\$
Équipement informatique	211 428	111 284	100 144	105 952
Aménagement des locaux	498 894	223 040	275 854	49 890
Ordinateur	124 285	12 744	111 541	36 097
Logiciels	436 374	168 918	267 456	138 438
	1 401 016	572 926	828 090	359 874

Fonds d'études juridiques

Mobilier et équipement	31 606	12 027	19 579	7 751
Équipement informatique	7 660	3 617	4 043	4 020
Logiciels	352 929	179 711	173 218	70 585
	392 195	195 355	196 840	82 356

Fonds d'opérations de l'immeuble

Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	3 523 740	3 531 258	176 375
Mobilier et équipement	31 077	12 349	18 728	7 153
Aménagement des locaux	346 169	192 379	153 790	51 674
	7 772 244	3 728 468	4 043 776	235 202

2003

Fonds général

Mobilier et équipement	98 457\$	45 193\$	53 264\$	83 928\$
Équipement informatique	228 975	111 748	117 227	137 988
Aménagement des locaux	401 103	173 150	227 953	40 111
Ordinateur	198 174	162 951	35 223	39 635
Logiciels	510 824	286 200	224 624	102 156
	1 437 533	779 242	658 291	403 818

Fonds d'études juridiques

Mobilier et équipement	19 778	11 431	8 347	8 385
Équipement informatique	7 608	3 997	3 611	10 080
Logiciels	291 996	109 126	182 870	58 399
	319 382	124 554	194 828	76 864

Fonds d'opérations de l'immeuble

Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	3 347 365	3 707 633	176 375
Mobilier et équipement	30 753	9 886	20 867	7 515
Aménagement des locaux	516 737	311 273	205 464	51 674
	7 942 488	3 668 524	4 273 964	235 564

9 – Fonds général – dus à d'autres fonds et entités

	2004	2003
Fonds d'études juridiques	\$	37 999 \$
Fonds d'indemnisation	191 891	141 083
Fondation du Barreau du Québec	47 794	57 465
La Corporation de services du Barreau du Québec	3 751	16 343
	243 436	252 890

10 – Fonds d'études juridiques – débiteurs

	2004	2003
Avances – projet Éducaloi, sans intérêt	150 000 \$	165 000 \$
Créances diverses	72 612	147 360
Intérêts courus	33 710	28 145
	256 322	340 505

11 – Fonds d'études juridiques – placements

	2004	2003
Quote-part de 10,23 % (11,02 % en 2003) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales, paragouvernementales et d'une société ouverte canadienne détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2004 de 5,14 % (5,66 % au 31 mars 2003), échéant de juin 2004 à avril 2012 (mai 2003 à avril 2012 en 2003), au coût (valeur du marché 2 011 870 \$; 1 916 405 \$ en 2003)	1 918 407 \$	1 846 436 \$
Quote-part de 10 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 125 673 \$; 95 667 \$ en 2003)	104 178	106 349
	2 022 585	1 952 785
Portion disponible à court terme	529 239	423 216
	1 493 346	1 529 569

12 – Subvention perçue par anticipation de la fondation du barreau du québec

	2004	2003
Solde au début et à la fin	17 650 \$	17 650 \$

La subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec est constituée des montants encaissés pour le projet de bibliothèque virtuelle, non encore dépensés au 31 mars 2004.

13 – Fonds d'opérations de l'immeuble – apport reporté

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2004	2003
Solde au début	344 868 \$	361 293 \$
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	328 443	344 868

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ (16 425 \$ en 2003).

14 – Fonds d'indemnisation – placements

2004 2003

Quote-part de 25,18 % (25,68 % en 2003) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales, paragouvernementales et d'une société ouverte canadienne détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2004 de 5,14 % (5,66 % au 31 mars 2003), échéant de juin 2004 à avril 2012 (mai 2003 à avril 2012 en 2003), au coût (valeur du marché 4 953 113 \$; 4 464 787 \$ en 2003)

4 723 012\$ 4 301 776\$

Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 502 691 \$; 382 668 \$ en 2003)

416 714 425 395

5 139 726 4 727 171

Portion disponible à court terme

1 302 957 985 997

3 836 769 3 741 174

15 – Engagements

Le Barreau du Québec s'est engagé, en vertu des contrats de location échéant jusqu'en mars 2009, à verser une somme de 379 403 \$ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 102 017 \$ en 2005 et 2006, 75 101 \$ en 2007 et 50 134 \$ en 2008 et 2009.

De plus, le Barreau du Québec s'est engagé, d'après un contrat de développement et d'exploitation d'un portail échéant en mars 2008, à verser une somme de 507 200 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 126 800 \$ de 2005 à 2008.

16 – Éventualités

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de 8 933 552 \$. Une provision pour indemnités au montant de 1 886 960 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation. Cependant, suivant la recommandation du Comité administratif, le Conseil général peut verser une indemnité supérieure aux montants maximums mentionnés ci-dessus.

17 – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 78 460 \$ (64 350 \$ en 2003) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 142 380 \$ (122 000 \$ en 2003) au fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2003 :

	2003	2002
Total de l'actif	105 208 290\$	106 190 091\$
Actif net	83 604 744	83 447 012
Revenus	5 872 734	4 720 635
Dépenses	5 715 002	3 969 776
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(2 613 696)	(3 678 579)
Activités d'investissement	(1 790 928)	7 055 621

18 – Fonds de formation professionnelle

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de l'immeuble de 336 204 \$ (316 968 \$ en 2003), des frais de développement informatique de 29 184 \$ (30 000 \$ en 2003) et des frais généraux de 331 552 \$ (340 769 \$ en 2003) au fonds de formation professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds de formation professionnelle au 31 mai 2003 :

	2003	2002
Total de l'actif	3 431 483\$	3 652 589\$
Actif net	2 701 699	3 024 178
Revenus	6 205 353	6 553 347
Dépenses	6 527 832	6 227 176
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	95 101	716 097
Activités de financement et d'investissement	(45 220)	(701 405)

19 – Régime de retraite

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2000, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2000 s'élève à 12 342 000 \$ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 10 403 243 \$. La charge de retraite de 1 492 014 \$ (773 503 \$ en 2003) imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 14 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 2004. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 571 019 \$ (364 798 \$ en 2003).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2004	2003
Taux d'actualisation	6,25 %	6,75 %
Taux de rendement prévu des actifs	7,50 %	7,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	5,00 %

20 – Dépôts détenus pour le compte de juriportail inc.

Au 31 mars 2004, le Barreau détient en fidéicomis un montant de 408 045 \$ pour le compte de Juriportail Inc., qui n'est pas présenté au bilan.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1

FONDS GÉNÉRAL

Détail des dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
RECHERCHE		
Traitements et charges sociales	157 977\$	162 863\$
Frais de voyage et de séjour	4 712	6 405
Charges locatives et taxes	9 820	9 878
Frais de bureau	2 718	3 774
Entretien et réparations	1 969	1 906
Télécommunications	1 406	2 361
Cotisations et formation	1 476	1 463
Comités : réunions, représentation et honoraires	16 652	18 426
Guide sur l'exercice en société en nom collectif et responsabilité limitée	22 660	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	804	804
Amortissement de l'équipement informatique	1 221	383
Amortissement de l'aménagement des locaux	895	895
	222 310	209 158
SYNDIC		
Traitements et charges sociales	3 410 148	3 136 581
Syndic <i>ad hoc</i>	182 085	110 020
Frais d'enquête et de déplacement	23 836	20 556
Charges locatives et taxes	236 126	241 736
Inspection des comptes en fidéicomis	5 887	8 153
Frais de saisie de dossiers	6 793	8 496
Frais de perquisition	8 873	3 097
Frais de bureau	79 927	74 240
Frais de poste et de courrier	38 559	44 728
Télécommunications	25 028	23 365
Accès aux banques de données	30 858	35 188
Comité de déontologie	1 808	32
Honoraires juridiques	117 615	182 290
Honoraires de consultants	13 305	13 585
Cotisations et formation	21 343	20 714
Location d'équipement	5 782	7 784
Entretien et réparations	41 978	13 183
Amortissement du mobilier et de l'équipement	11 930	36 543
Amortissement de l'équipement informatique	19 215	28 950
Amortissement de logiciels	42 111	41 762
Amortissement de l'aménagement des locaux	27 044	17 404
	4 350 251	4 068 407

	2004	2003
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Traitements et charges sociales	293 452\$	278 658\$
Frais de déplacement	3 629	5 177
Frais de bureau	16 019	19 719
Frais de poste et de courrier	6 039	8 720
Frais d'inspection et d'audition	275 925	236 039
Formation des inspecteurs	7 099	6 065
Honoraires professionnels	4 367	6 692
Enquêtes spéciales	78 367	62 579
Annonces - Service de démarrage	4 253	2 613
Télécommunications	1 660	1 125
Charges locatives et taxes	16 630	16 370
Cotisations	1 020	1 015
Comités	20 791	19 200
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 405	2 851
Amortissement de l'équipement informatique		1 583
Amortissement de logiciels	16 854	16 113
	747 510	684 519
MARKETING ET COMMUNICATIONS		
Traitements et charges sociales	376 664	291 617
Frais de voyage et de séjour	5 884	5 500
Charges locatives et taxes	27 144	23 574
Autres publications	84 352	47 449
Rapport annuel	22 847	14 302
Honoraires professionnels	20 489	2 127
Entretien et réparations	5 161	1 868
Frais de bureau	9 974	11 754
Frais de poste et de courrier	4 711	5 305
Télécommunications	5 396	4 084
Cotisations	205	2 270
Campagne de publicité institutionnelle et de relations publiques	1 028 815	1 304 169
Initiation aux médias	9 213	10 041
Communications internes	27 913	
Interface communicationnelle	4 725	
Outils et support aux membres	67 812	
Gestion de la réputation	15 848	
Relations gouvernementales/lobbying	44 947	
Sondage situation économique des membres	4 400	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 196	2 290
Amortissement de l'équipement informatique	2 196	2 196
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 704	2 704
	1 774 596	1 731 250

2004 2003

JOURNAL DU BARREAU

Traitements et charges sociales	89 712\$	72 265\$
Commissions	187 111	154 775
Impression du journal	132 175	112 127
Distribution du journal	271 657	250 486
Pigistes	133 505	124 122
Composition et montage	55 764	45 278
Photos	8 531	11 299
Charges locatives	3 087	3 684
Frais de déplacement	1 594	3 941
Fournitures et dépenses de bureau	773	3 148
Télécommunications	228	375
Honoraires professionnels	1 156	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	585	
Amortissement de l'équipement informatique	1 585	595
	887 463	782 095

SERVICES AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS

Services aux membres		
Traitements et charges sociales	386 139	342 561
Frais de voyage et de séjour	1 049	1 296
Honoraires professionnels		4 027
Charges locatives et taxes	33 508	33 470
Frais de bureau	2 734	2 765
Frais de poste et de courrier	3 674	8 203
Télécommunications	5 791	3 944
Entretien et réparations	7 140	2 733
Cotisations et formation	2 496	3 194
	442 531	402 193
Comité de la pratique privée		
Comités	50 503	66 837
Arbitrage	29 199	37 849
	79 702	104 686
Groupeement des avocats de l'administration et de l'entreprise		
Comités	2 904	1 115
Autres groupements d'avocats		
Subventions	24 916	10 000
Exercice illégal		
Comités	3 717	816
Honoraires	36 136	38 895
	39 853	39 711
Médiation		
Comités	5 358	7 120
	595 264	564 825

	2004	2003
CONGRÈS ET AFFILIATIONS		
Congrès du Barreau du Québec	278 675\$	257 673\$
Congrès du Barreau canadien	13 709	7 025
Affiliations		
Conseil interprofessionnel du Québec	30 323	27 693
Fédération des professions juridiques du Canada	194 303	267 637
Affiliations internationales		
Union internationale des avocats	19 839	26 770
Conférence internationale des barreaux francophones	7 926	
Barreau pénal international	12 323	
Association internationale des avocats de la défense		1 000
Autres frais	10 785	21 875
	567 883	609 673
CONSEILS ET COMITÉS		
Assemblée générale	7 710	7 394
Conseil général	247 134	284 818
Comité administratif	173 868	193 805
Comité des équivalences	78 572	71 728
Comité sur les femmes dans la profession	12 364	10 712
Visite de la Cour suprême	24 507	
Colloque sur la déontologie		32 813
Comité <i>ad hoc</i> et révision de la déontologie	70 885	
Comité sur le développement de la profession	4 062	
Table de concertation avec les jeunes avocats	4 891	21 000
Autres comités	15 815	15 479
	639 808	637 749

2004 2003

FRAIS GÉNÉRAUX

Direction générale		
Traitements et charges sociales	1 326 008\$	601 360\$
Traitement du bâtonnier	218 266	211 009
Traitement du vice-président	109 133	105 504
Débours du bâtonnier	43 237	25 761
Débours du vice-président	11 143	14 113
Frais de logement du vice-président et du bâtonnier	25 066	14 993
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	70 083	84 946
Honoraires professionnels	93 319	81 924
Frais de voyage et de séjour	9 411	8 033
Charges locatives et taxes	65 256	63 924
Assurances	211 242	85 039
Entretien et réparations	11 529	14 190
Frais de bureau	35 244	32 496
Frais de poste et de courrier	7 127	2 709
Télécommunications	21 771	12 023
Frais de réception	69 841	62 109
Tournée du bâtonnier	15 181	7 515
Prix et gratifications	20 537	20 113
Cotisations et formation	3 780	2 612
Honoraires juridiques	237 528	212 759
Frais de vérification	19 980	18 960
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 462	2 715
Amortissement de l'équipement informatique	3 080	3 355
Amortissement de logiciels	347	
Amortissement de l'aménagement des locaux	3 268	3 129
	2 632 839	1 691 291
Finances		
Traitements et charges sociales	507 807	482 132
Frais de déplacement et de repas	2 091	1 298
Charges locatives et taxes	30 535	31 654
Entretien et réparations	12 745	4 831
Frais de bureau	27 338	23 288
Frais de poste et de courrier	51 151	44 505
Télécommunications	5 940	4 530
Intérêts et frais bancaires	6 211	5 336
Amortissement du mobilier et de l'équipement	697	2 157
Amortissement de logiciels	18 932	17 577
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 513	2 513
Amortissement de l'équipement informatique	5 236	6 637
	671 196	626 458

2004 2003

FRAIS GÉNÉRAUX (suite)

Informatique		
Traitements et charges sociales	559 149\$	530 837\$
Frais de déplacement et de repas	5 109	6 505
Honoraires professionnels	22 415	15 455
Charges locatives et taxes	34 353	32 780
Entretien et réparations	122 166	102 204
Développement d'un plan d'urgence		10 250
Frais de bureau	47 420	34 558
Télécommunications	15 903	14 266
Recouvrement de frais	(22 968)	(9 273)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	778	18 325
Amortissement de l'équipement informatique	67 210	76 989
Amortissement de logiciels	2 070	
Amortissement de l'ordinateur	36 097	39 635
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 401	4 401
	894 103	876 932
Ressources humaines et services administratifs		
Ressources humaines		
Traitements et charges sociales	205 273	193 442
Frais de voyage et de séjour	1 483	1 781
Charges locatives et taxes	10 724	10 583
Frais de bureau	11 250	11 707
Télécommunications	1 370	1 000
Cotisations, formation et recrutement	27 256	21 278
Amortissement du mobilier et de l'équipement	981	981
Amortissement de l'équipement informatique	1 164	2 287
Amortissement de logiciels	6 030	6 000
Amortissement de l'aménagement des locaux	569	569
Services administratifs		
Traitements et charges sociales	171 550	169 042
Charges locatives et taxes	20 860	20 551
Location d'équipement		4 136
Entretien et réparations	4 025	4 637
Fournitures de bureau	22 278	26 961
Impression	88 032	81 254
Frais de poste et de courrier	195 394	206 026
Frais de bureau	1 905	2 129
Recouvrement de frais	(272 300)	(294 522)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 128	1 128
Amortissement de l'équipement informatique	1 720	1 720
Amortissement de l'aménagement des locaux	3 696	3 696
	504 388	476 386

2004 2003

FRAIS GÉNÉRAUX (suite)

Gestion de l'information

Traitements et charges sociales	313 901\$	291 406\$
Frais de déplacement et de repas	1 527	1 442
Charges locatives et taxes	29 048	28 190
Entreposage extérieur	27 346	22 645
Frais de bureau	21 325	18 770
Télécommunications	2 063	1 768
Cotisations et formation	1 439	1 646
Reliure et microfilms	738	610
Destruction	645	525
Guide des archives institutionnelles du Barreau		6 946
Numérisation des dossiers d'admission	31 522	21 352
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 333	5 204
Amortissement de l'équipement informatique		6 691
Amortissement de logiciels	21 713	8 095
Amortissement de l'aménagement des locaux	784	784
	454 384	416 074

Greffes et registrariat

Direction

Traitements et charges sociales	642 177	626 617
Charges locatives et taxes	44 304	42 418
Entretien et réparations	19 743	4 661
Frais de bureau	38 980	40 818
Frais de poste et de courrier	32 226	18 279
Télécommunications	7 309	7 677
Cotisations et formation	2 496	1 246
Honoraires professionnels	20 821	
Honoraires de recouvrement	25 660	81 953
Registre des testaments	16 535	2 390
Tableau de l'ordre	3 507	2 596
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 198	10 930
Amortissement de l'équipement informatique	3 325	6 602
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 016	4 016
Amortissement de logiciels	26 258	9 980
	891 555	860 183

Comité de discipline

Débours du comité de discipline	12 932	16 289
Honoraires juridiques	9 639	36 855
Huissiers et sténographes	39 571	40 406
Dossiers conjoints	3 441	2 774
Frais et taxes - témoins	9 417	2 760
Avis de suspension et de radiation	33 138	40 478
Honoraires	15 987	10 231
Salles d'audience	25 326	15 261
	149 451	165 054

2004 2003

FRAIS GÉNÉRAUX (suite)

Greffes et registrariat (suite)

Comité des requêtes

Débours du comité des requêtes	20 404\$	17 480\$
Honoraires juridiques	13 938	120 664
Huissiers et sténographes	9 844	9 000
Dossiers conjoints		186
	44 186	147 330

Comité d'arbitrage

Débours du comité d'arbitrage et honoraires des greffiers	58 194	70 706
Honoraires juridiques	6 482	24 054
	64 676	94 760

Comité de révision des plaintes

Débours du comité de révision des plaintes	8 627	7 740
Honoraires juridiques	125 298	53 142
	133 925	60 882

Comité d'accréditation en médiation familiale et commerciale

Débours du comité d'accréditation en médiation	1 838	693
Honoraires du coordonnateur	36 680	39 248
	38 518	39 941

Comité d'accès à la profession

Débours du comité d'accès à la profession	7 155	8 318
Honoraires juridiques	11 694	17 510
Huissiers et sténographes	7 359	6 318
Greffiers-audienciers	2 158	2 563
	28 366	34 709
	1 350 677	1 402 859
	6 507 587	5 490 000

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Fonds d'études juridiques	562 025	534 593
Fonds de formation professionnelle	331 552	340 769
Fonds d'indemnisation	69 691	74 192
	963 268	949 554
Fonds général	5 544 319	4 540 446
	6 507 587	5 490 000

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2 FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Détail des dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004 2003

RECHERCHE

Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	461 221\$	431 751\$
Charges locatives et taxes	25 670	24 230
Frais de déplacement	3 396	2 211
Frais de bureau	8 099	7 986
Frais de poste et de courrier	980	1 357
Télécommunications	3 631	4 415
Entretien et réparations	3 663	3 041
Cotisations et formation	4 512	6 435
Comités et représentation	82 562	58 732
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 605	4 200
Amortissement de l'équipement informatique	735	3 327
	597 074	547 685
Publications		
Revue du Barreau	56 615	144 275
	653 689	691 960

FORMATION PERMANENTE

Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	452 151	437 522
Charges locatives et taxes	33 195	32 506
Frais de déplacement	7 099	7 467
Frais de bureau	10 828	9 626
Entretien et réparations	9 844	2 426
Télécommunications	4 771	3 531
Honoraires professionnels	2 884	2 453
Cotisations et formation	2 040	2 031
Frais de réunion des comités	10 546	6 046
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 716	2 031
Amortissement de l'équipement informatique	1 484	4 463
Amortissement de logiciels	39 657	39 119
	578 215	549 221
Frais de fonctionnement		
Honoraires pédagogiques	121 545	239 042
Frais de collaboration	32 603	36 205
Annonces et publicité	75 586	31 128
Frais de poste et de courrier	37 301	47 713
Documentation	111 706	116 681
Frais de cours	112 632	180 926
Frais de déplacement et de séjour	36 960	45 765
Techniques de plaidoirie	84 815	71 537
	613 148	768 997
	1 191 363	1 318 218

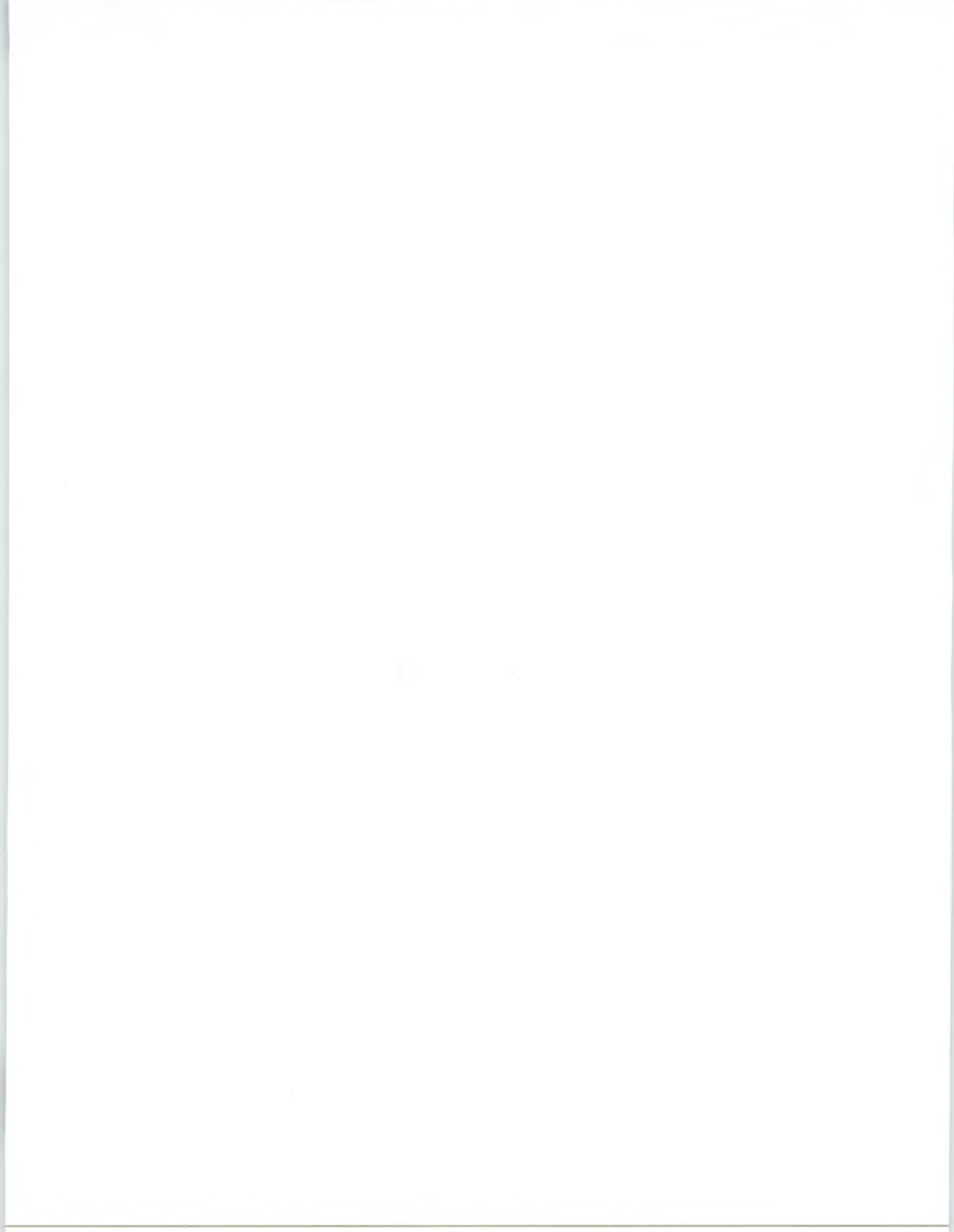
	2004	2003
AIDE À LA RECHERCHE		
Subventions	24 534\$	15 767\$
Octrois à la Fondation du Barreau du Québec	23 058	26 261
	47 592	42 028
INFORMATION JURIDIQUE		
Publications		
Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau (REJB)		
Frais d'abonnement	-	936 875
Réseau Internet (incluant l'amortissement au montant de 21 591 \$; 9 943 \$ en 2003)	89 925	91 480
Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	110 848	103 403
Charges locatives et taxes	28 674	28 064
Frais de bureau	3 393	4 912
Entretien et réparations	6 638	2 343
Télécommunications	878	767
Accès aux banques de données	929	2 241
Cotisations et formation	1 029	842
Abonnements	22 086	24 536
Achats de volumes	2 388	2 961
Reliure	1 211	862
Catalogage des documents	12 546	31 118
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 430	2 154
Amortissement de l'équipement informatique	1 801	2 290
Amortissement de logiciels	9 337	9 337
	203 188	215 830
	293 113	1 244 185
CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE		
Subvention au Centre d'accès à l'information juridique	640 000	600 000
PROJETS SPÉCIAUX		
Frais de licences et d'entretien d'un moteur de recherche	60 000	15 000
Système intégré d'information de justice	53 495	59 174
Juris forum		11 360
	113 495	85 534
FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais de vérification	6 720	6 000
Honoraires professionnels	23 937	7 795
Intérêts et frais bancaires	965	926
	31 622	14 721
Frais généraux provenant du fonds général	562 025	534 593
	593 647	549 314

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 3 FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Détail des dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
OPÉRATIONS		
Taxes foncières	234 838\$	180 824\$
Assurances	15 751	13 728
Énergie	230 472	204 041
Nettoyage	67 056	59 155
Contrats de service	70 388	64 990
Gestion, traitements et charges sociales	170 539	156 472
Sécurité	82 029	85 670
Entretien du bâtiment	154 166	147 978
Frais divers	11 306	14 774
Amortissement du mobilier et de l'équipement	7 153	7 515
Amortissement de l'aménagement des locaux	51 674	51 674
Amortissement du bâtiment - Maison du Barreau	176 375	176 375
	1 271 747	1 163 196



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2003 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal
Le 6 août 2003

(Le 23 janvier 2004 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés.)

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mai 2003

2003 2002

REVENUS

Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation du Québec	2 968 162\$	2 892 240\$
Subventions – programme de stages internationaux – gouvernements fédéral et provincial	207 636	152 079
Subventions – séminaire d'études sur le droit des organisations internationales – gouvernement du Québec	39 000	6 000
Frais d'admission et d'inscription et droits de scolarité	2 126 092	2 361 703
Documentation	458 311	507 058
Séances de reprise	170 336	332 285
Demandes de révision	18 838	16 796
Intérêts	143 544	150 608
Autres revenus	73 434	134 578
	6 205 353	6 553 347

DÉPENSES

Direction de la formation	917 458	837 884
Direction du programme	533 132	547 741
Personnel pédagogique	1 439 750	1 467 056
Frais d'examen	837 486	896 037
Services aux étudiants et aux stages	528 201	584 876
Centre de Montréal	564 966	566 955
Centre de Québec	434 135	436 281
Centre d'Ottawa	176 946	166 224
Centre de Sherbrooke	166 188	175 183
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	340 768	328 423
Comité de la formation professionnelle	109 655	137 550
Projet d'amélioration du programme	479 147	82 966
	6 527 832	6 227 176
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(322 479)	326 171

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

de l'exercice terminé le 31 mai 2003

	2003		2002
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
Solde au début	777 750\$	59 928\$	837 678\$
Acquisitions de l'exercice	65 227	(65 227)	
Affectation des surplus réservés		1 059 500	1 059 500
	842 977	1 054 201	1 897 178
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(289 528)	(32 951)	(322 479)
Virement aux surplus réservés		(976 000)	(976 000)
	(289 528)	(1 008 951)	(1 298 479)
Solde à la fin	553 449	45 250	598 699

Surplus réservés

de l'exercice terminé le 31 mai 2003

	2003						2002
	International	Projet développement informatique de programmes	Numérisation	Imprévus	Aménagements	Total	Total
Solde au début	348 500\$	950 000\$	600 000\$	95 000\$	\$	193 000\$	2 186 500\$
Affectation des surplus non affectés		875 000	1 000	100 000		976 000	1 088 000
	348 500	950 000	1 475 000	96 000	100 000	193 000	3 162 500
Virement aux surplus non affectés	98 500	450 000	475 000	36 000		1 059 500	251 500
Solde à la fin	250 000	500 000	1 000 000	60 000	100 000	193 000	2 103 000

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Bilan

au 31 mai 2003

2003 2002

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	183 509\$	133 628\$
Subvention à recevoir	7 500	54 888
Créances diverses	91 936	130 623
Intérêts courus	52 585	39 668
Frais payés d'avance	71 471	67 284
Placements (note 4)	654 558	824 940
	1 061 559	1 251 031
Placements, au coût (note 4)	1 816 475	1 623 808
Immobilisations (note 5)	553 449	777 750
	3 431 483	3 652 589

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et frais courus	311 790	349 382
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	3 780	13 552
Dû au Fonds d'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt	56 034	
Frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	107 925	106 159
	479 529	469 093
Charge de retraite à payer	250 255	159 318
	729 784	628 411

SURPLUS

Investis en immobilisations	553 449	777 750
Non affectés	45 250	59 928
Réservés	2 103 000	2 186 500
	2 701 699	3 024 178
	3 431 483	3 652 589

Pour le Conseil général,


Administrateur


Administrateur

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mai 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(322 479)\$	326 171\$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	289 528	295 353
Perte (gain) sur la cession de placements	3 970	(6 040)
Diminution (augmentation) de la subvention à recevoir	47 388	(43 132)
Diminution (augmentation) des créances diverses	38 687	(14 029)
Augmentation des intérêts courus	(12 917)	(2 481)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(4 187)	67 732
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	(37 592)	17 531
Augmentation (diminution) des frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	1 766	(8 683)
Augmentation de la charge de retraite à payer	90 937	83 675
Rentrées nettes de fonds	95 101	716 097
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Placements	(26 255)	(531 143)
Immobilisations	(65 227)	(183 302)
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	(9 772)	13 040
Dû au Fonds d'immeuble du Barreau du Québec	56 034	
Sorties nettes de fonds	(45 220)	(701 405)
Augmentation de l'encaisse	49 881	14 692
Encaisse au début	133 628	118 936
Encaisse à la fin	183 509	133 628

NOTES COMPLÉMENTAIRES

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

au 31 mai 2003

1 – Statuts et nature des activités

Le Fonds de formation professionnelle fait partie intégrante du Barreau du Québec. Il est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 – Conventions comptables

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Le Fonds de formation professionnelle applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir.

Le revenu de subvention du ministère de l'Éducation est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et est confirmé par le ministère de l'Éducation.

Immobilisations et amortissement

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels en développement	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 5 ans

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

3 – Charges locatives

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 320 174 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (309 038 \$ en 2002). De plus, les charges locatives incluent l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 8 039 \$ (9 347 \$ en 2002).

4 – Placements

	2003	2002
Quote-part (14,08 %; 13,23 % en 2002) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2003 de 5,44 % (5,6 % au 31 mai 2002), échéant de décembre 2003 à avril 2012 (de juin 2002 à juin 2006 au 31 mai 2002), au coût (valeur du marché : 2 506 377 \$; 2 459 359 \$ en 2002)	2 364 685\$	2 364 887\$
Quote-part (10 %) d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 103 553 \$; 79 227 \$ en 2002)	106 348	72 641
Quote-part (10 %) d'actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 7 543 \$ en 2002)		11 220
	2 471 033	2 448 748
Encaissements disponibles à court terme	654 558	824 940
	1 816 475	1 623 808

5 – Immobilisations

	2003			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	258 127\$	152 746\$	105 381\$	56 250\$
Direction du programme				759
Administration des examens	5 541	1 108	4 433	1 408
Services aux étudiants et aux stages	977	587	390	195
Centre de Montréal	26 173	15 541	10 632	5 809
Centre de Québec	8 340	4 077	4 263	4 406
Centre d'Ottawa	7 460	1 492	5 968	4 199
Centre de Sherbrooke	2 705	2 164	541	3 150
	309 323	177 715	131 608	76 176
Équipement informatique				
Direction de la formation	54 791	34 140	20 651	21 675
Direction du programme	4 688	3 126	1 562	3 468
Administration des examens	9 655	3 542	6 113	5 247
Services aux étudiants et aux stages	7 853	5 236	2 617	5 664
Centre de Montréal	10 119	6 746	3 373	4 990
Centre de Québec				1 375
Centre d'Ottawa				2 444
	87 106	52 790	34 316	44 863
Aménagement des locaux	91 244	56 340	34 904	9 228
Logiciels	796 305	443 684	352 621	159 261
	887 549	500 024	387 525	168 489
	1 283 978	730 529	553 449	289 528

5 – Immobilisations (suite)

2003

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	281 207\$	119 576\$	161 631\$	59 170\$
Direction du programme	3 794	3 035	759	2 847
Administration des examens	1 499	1 199	300	3 298
Services aux étudiants et aux stages	977	391	586	1 388
Centre de Montréal	29 044	12 603	16 441	6 681
Centre de Québec	22 029	13 360	8 669	8 207
Centre d'Ottawa	13 533	10 827	2 706	4 205
Centre de Sherbrooke	15 750	12 059	3 691	3 365
	367 833	173 050	194 783	89 161
Équipement informatique				
Direction de la formation	57 865	22 700	35 165	20 860
Direction du programme	10 402	5 372	5 030	3 467
Administration des examens	7 056	4 381	2 675	2 352
Services aux étudiants et aux stages	16 990	8 709	8 281	5 663
Centre de Montréal	14 969	6 606	8 363	7 502
Centre de Québec	4 125	2 750	1 375	1 375
Centre d'Ottawa	7 332	4 888	2 444	2 444
	118 739	55 406	63 333	43 663
Aménagement des locaux	91 244	47 112	44 132	10 544
Logiciels	759 925	284 423	475 502	151 985
	851 169	331 535	519 634	162 529
	1 337 741	559 991	777 750	295 353

6 – Engagements

Le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2006, à verser une somme de 594 517 \$ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'école de Québec. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 178 355 \$ en 2004, 2005 et 2006 et à 59 452 \$ en 2007.

7 – Régime de retraite

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2000, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2000 s'élève à 12 342 000 \$, et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 10 403 243 \$. La charge de retraite de 173 512 \$ (152 408) \$ imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 17 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 2003. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 82 575 \$.

8 – Instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À COURT TERME :

La juste valeur de l'encaisse, de la subvention à recevoir, des créances diverses, des intérêts courus et des comptes fournisseurs et frais courus est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance;

PLACEMENTS :

La juste valeur de la quote-part des coupons détachés et des obligations résiduelles et la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes a été établie selon le dernier cours acheteur;

AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS :

La juste valeur des dus au Fonds général et au Fonds d'immeuble du Barreau du Québec n'a pu être déterminée, puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

de l'exercice terminé le 31 mai 2003

	2003	2002
DIRECTION DE LA FORMATION		
Direction		
Traitements et charges sociales	528 727\$	431 991\$
Charges locatives	84 500	92 479
Frais de déplacement et de séjour	10 012	4 874
Entretien et réparations	2 150	129
Fournitures aux étudiants	13 783	13 846
Fournitures de bureau	32 308	14 945
Frais postaux	3 428	3 141
Télécommunications	5 359	8 503
Publicité	34 543	
Honoraires	15 913	37 387
Intérêts et frais bancaires	3 458	3 327
Impression	67 389	89 318
Cotisations	546	425
Numérisation des dossiers	39 408	2 903
Frais divers	2 602	5 546
Amortissement du mobilier et équipement, de l'équipement informatique et des logiciels	237 187	232 015
Recouvrement de frais	(188 125)	(134 064)
	893 188	806 765
Sous-comité de l'administration et sous-comité de coordination		
Honoraires	19 327	22 035
Frais de déplacement et de séjour	3 440	8 090
Frais divers	1 503	994
	24 270	31 119
	917 458	837 884

2003 2002

DIRECTION DU PROGRAMME

Direction

Traitements et charges sociales	122 870\$	139 798\$
Charges locatives	29 250	29 072
Frais de déplacement et de séjour	357	339
Entretien et réparations	290	477
Fournitures de bureau	1 126	2 854
Frais postaux	3 561	3 383
Télécommunications	3 454	2 385
Documentation aux étudiants	221 051	225 519
Impression	120 078	109 935
Frais divers		122
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	4 227	6 314
	506 264	520 198

Sous-comité du programme

Honoraires	20 406	22 000
Frais de déplacement et de séjour	5 617	5 235
Frais divers	845	308
	26 868	27 543
	533 132	547 741

PERSONNEL PÉDAGOGIQUE

Responsables et rédacteurs

Honoraires	267 036	275 309
Frais de déplacement et de séjour	1 913	3 818
Frais divers	130	97
	269 079	279 224

Professeurs

Honoraires	1 155 063	1 182 752
Frais de déplacement et de séjour	1 610	1 706
	1 156 673	1 184 458

Formation des professeurs

Honoraires	4 586	3 374
Frais de déplacement et de séjour	9 412	
	13 998	3 374
	1 439 750	1 467 056

2003 2002

FRAIS D'EXAMEN

Administration		
Traitements et charges sociales	160 214\$	154 822\$
Charges locatives	32 627	38 764
Frais de déplacement et de séjour	2 949	3 068
Location d'équipement	1 057	1 761
Entretien et réparations	1 026	876
Fournitures de bureau	4 062	4 764
Frais postaux	12 181	15 176
Télécommunications	2 017	1 897
Honoraires de consultants	3 600	3 799
Impression	37 826	16 051
Frais divers	35	286
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	6 655	5 650
	264 249	246 914
Sous-comité des évaluations		
Honoraires	60 354	71 676
Frais de déplacement et de séjour	8 171	11 484
Frais divers	973	855
	69 498	84 015
Sessions régulières		
Préparation des questionnaires	62 205	66 641
Tenue des séances	47 375	46 135
Correction des examens	253 362	285 914
	362 942	398 690
Sessions de reprise		
Préparation des questionnaires	52 767	60 627
Tenue des séances	10 489	11 920
Correction des examens	77 541	93 871
	140 797	166 418
	837 486	896 037

2003 2002

SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET AUX STAGES

Traitements et charges sociales	204 997\$	239 257\$
Charges locatives	40 808	44 654
Frais de déplacement et de séjour	2 614	21 856
Location d'équipement	2 139	1 394
Entretien et réparations	525	720
Fournitures de bureau	4 569	6 807
Frais postaux	4 952	11 477
Télécommunications	2 224	2 972
Impression	25 671	27 709
Matériel pédagogique	7 047	
Honoraires de consultants	23 310	17 343
Activités des étudiants	25 715	21 810
Développement des stages		19 073
Stages internationaux	165 758	103 402
Promotion et représentation	11 845	56 017
Cotisations		2 516
Frais divers	168	818
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	5 859	7 051
	528 201	584 876

CENTRE DE MONTRÉAL

Traitements et charges sociales	292 792	280 700
Charges locatives, incluant un montant de 8 039 \$ (9 347 \$ en 2002)		
d'amortissement de l'aménagement des locaux	248 639	252 852
Frais de voyage	283	720
Location d'équipement	420	315
Entretien et réparations	769	246
Fournitures de bureau	3 996	4 473
Frais postaux	2 541	3 106
Télécommunications	1 705	1 789
Cotisations	1 020	1 215
Impression	157	4 474
Frais divers	1 845	2 882
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	10 799	14 183
	564 966	566 955

2003 2002

CENTRE DE QUÉBEC

Traitements et charges sociales	169 658\$	178 141\$
Charges locatives	219 467	201 806
Taxes et permis	14 733	14 359
Frais de voyage	1 576	2 133
Location d'équipement	1 173	1 167
Entretien et réparations	2 008	3 297
Fournitures de bureau	2 358	4 608
Frais postaux	1 637	3 616
Télécommunications	4 360	8 944
Sécurité	4 942	2 979
Cotisations et formation	1 055	1 050
Frais divers	4 667	3 872
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	5 781	9 582
Amortissement de l'aménagement des locaux	720	727
	434 135	436 281

CENTRE D'OTTAWA

Honoraires, traitements et charges sociales	112 358	107 409
Charges locatives	40 192	39 198
Frais de voyage	398	410
Location d'équipement	420	420
Entretien et réparations	3 927	
Fournitures de bureau	2 696	2 697
Frais postaux	1 880	1 840
Télécommunications	5 633	4 627
Frais divers	2 799	2 974
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	6 643	6 649
	176 946	166 224

CENTRE DE SHERBROOKE

Honoraires, traitements et charges sociales	99 023	104 197
Charges locatives	45 400	45 400
Frais de voyage	526	793
Location d'équipement	420	420
Fournitures de bureau	6 100	6 250
Frais postaux	3 500	3 535
Télécommunications	6 202	8 520
Frais divers	1 399	2 233
Amortissement du mobilier et équipement	3 150	3 365
Amortissement de l'aménagement des locaux	468	470
	166 188	175 183

2003 2002

FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

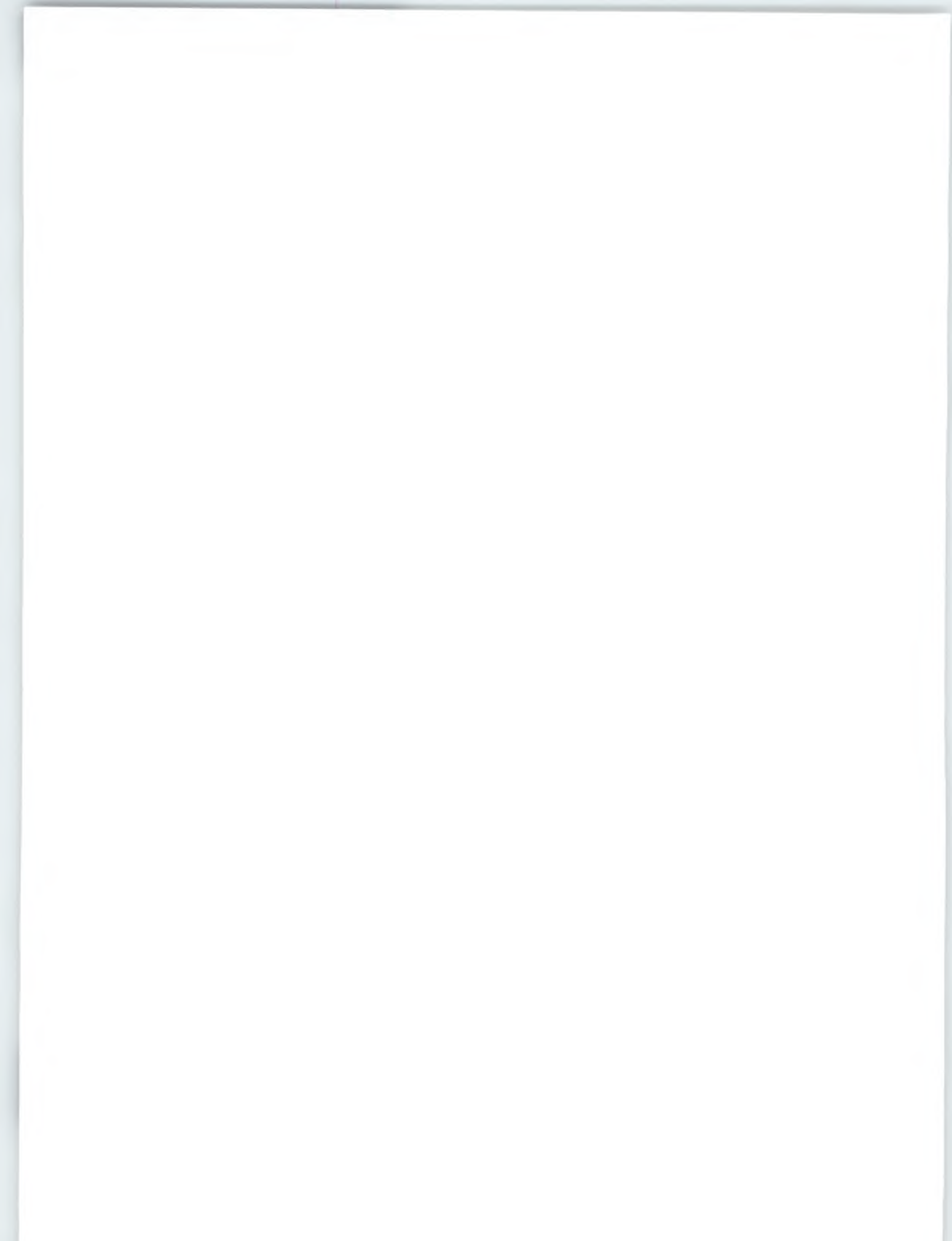
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	340 768\$	328 423\$
--	-----------	-----------

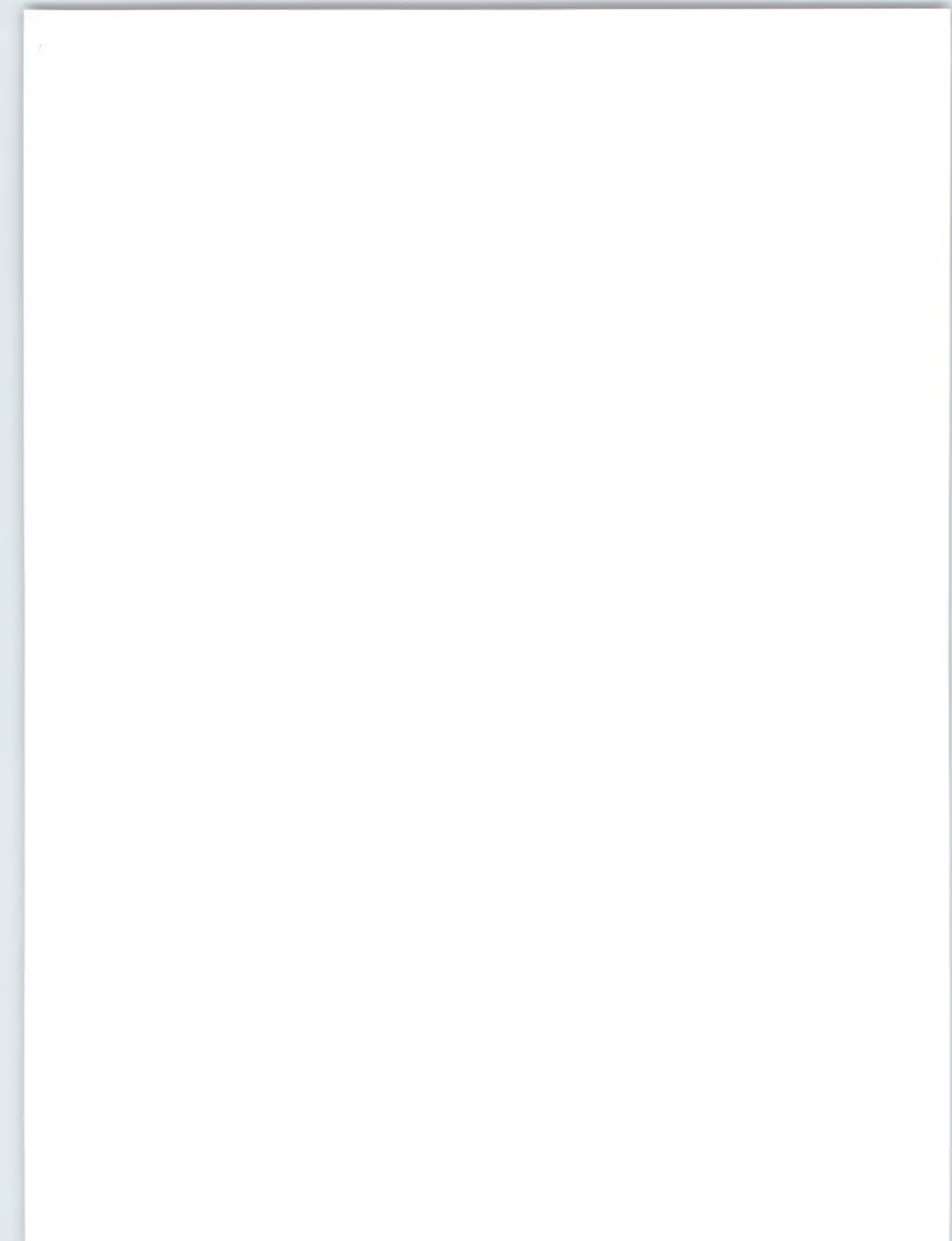
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Honoraires	72 684	82 070
Frais de déplacement et de séjour	31 128	51 653
Frais divers	5 843	3 827
	109 655	137 550

PROJETS D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME

Honoraires professionnels	431 175	81 125
Publicité	34 426	
Frais de déplacement	8 451	1 841
Frais divers	5 095	
	479 147	82 966







Barreau du Québec

445, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8
514 - 954 - 3400
www.barreau.qc.ca